BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1688-05.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

(manuscr. mq. à Arc. au Sect. au commencem. du catal. des livres mss. à la fin, la planch. pag. 204.)

(163)

1400

MERCURE

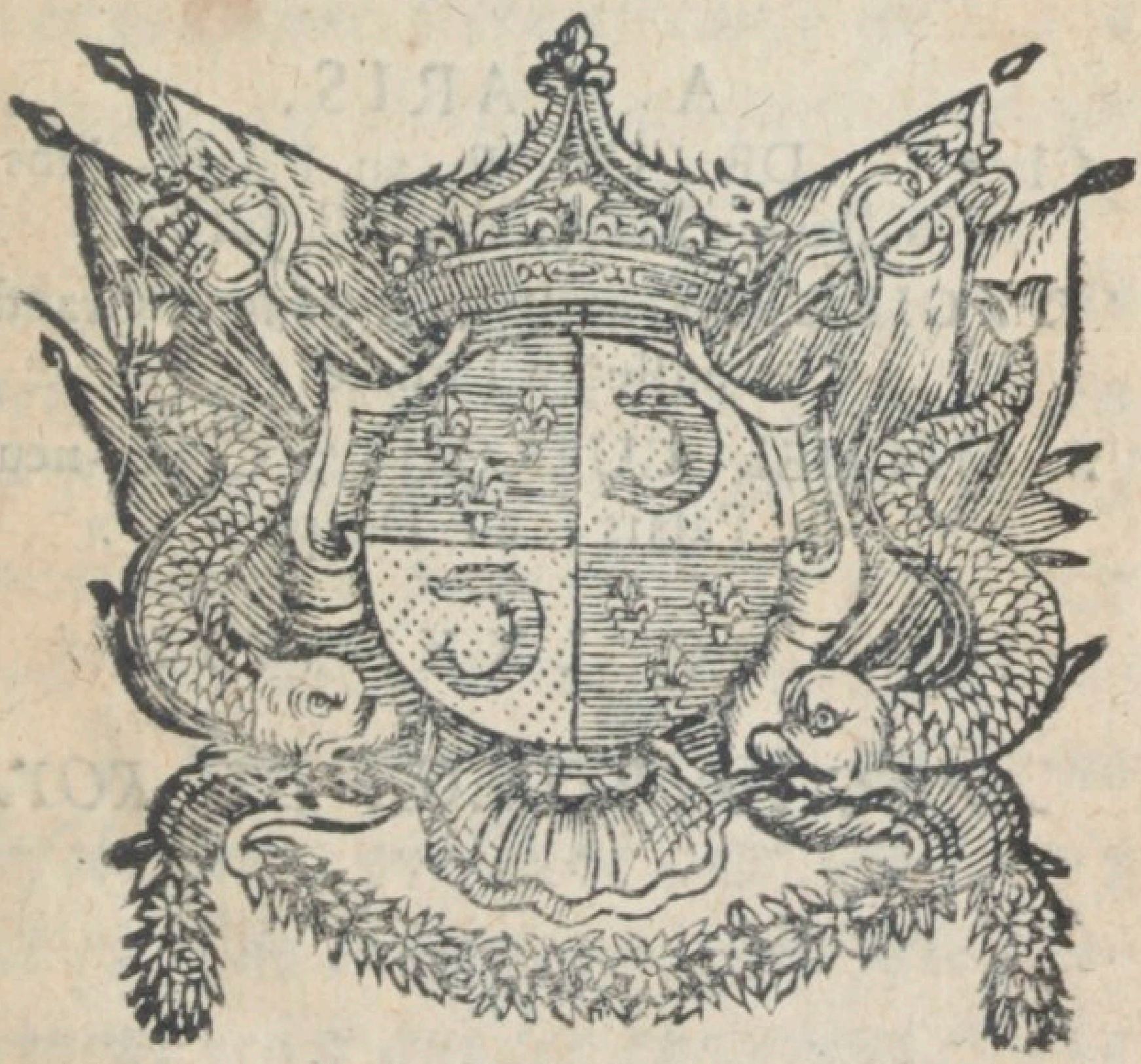
GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

Divisé en deux Parties.

MAY 1688.



A PARIS,
AU PALAIS.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque Mois, & on le vendra, Trente sols relié en Veau, & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.
Et MICHEL GUEROUT, Court-neuve du Palais, au Dauphin.

M. DC. LXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AVIS.

QVelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoye pour le Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toûjours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reïtere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoyent, & sur

tout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes, d'affranchir leurs Lettres de port, s'ils veulent qu'on faſſe ce qu'ils demandent. C'eſt fort peu de choſe pour chaque particulier, & le tout enſemble eſt beaucoup pour un Libraire.

Le ſieur Guerout qui debite preſentement le Mercure, a rétably les choſes de maniere qu'il eſt toûjours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui ſe font à la Campagne, il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à veudre icy le Mercure. Comme ces paquets ſeront pluſieurs jours en chemin, Paris ne laiſſera pas d'avoir le Mercure longtemps avant qu'il ſoit arrivé dans

les Villes éloignées, mais auſſi les Villes ne le recevront pas ſi tard qu'elles faiſoient auparavant. Ceux qui ſe le font envoyer par leurs Amis ſans en charger ledit Guerout, s'expoſent à le recevoir toûjours fort tard par deux raiſons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas ſoin de le venir prendre ſi-toſt qu'il eſt imprimé, outre qu'il le ſera toûjours quelques jours avant qu'on en faſſe le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'aprés qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le preſtent, ils rejettent la faute du retardement ſur le Libraire, en diſant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit ſieur Guerout, puis qu'il ſe charge de faire les paquets luy-meſme, & de les faire

porter à la poſte ou aux Meſſagers ſans nul intereſt, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adreſſe. Il fera la meſme choſe generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, ſoit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, ſans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il ſe rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, il les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un meſme paquet. Tout cela ſera executé avec une exactitude dont on aura tout lieu d'eſtre content.

GALANT

MAY 1688.

JE ne vous diray rien de particulier du Roy au commencement de cette Lettre, mais ce qu'il a fait depuis un mois pour autoriser une Fondation qui n'au-

roit pû ſubſiſter, s'il ne l'avoit confirmée, vous marquera la bonté de ce Grand Prince, & la conſideration qu'il a pour les perſonnes d'une veritable pieté. L'affaire eſt fort ſinguliere, & je ſuis ſeur que vous n'avez jamais entendu parler d'aucune choſe ſemblable. Il n'y a pas long temps qu'on a publié une Declaration contre toutes les Fondations de la nature de celle qui fait le ſujet de cet Article, comme eſtant contraires à l'uſage du Royaume, quand elles ſe font ſans

Lettres patentes. Sa Majeſté a fait paroiſtre en cela une juſte fermeté, & telle que la doit avoir un Souverain qui eſt obligé de maintenir tous les droits de ſa Couronne. Elle n'a pas laiſſé cependant de faire grace à une Famille, mais le cas eſt ſi nouveau, qu'on ne doit pas s'étonner qu'un Roy Tres-Chreſtien ait bien voulu y avoir égard. Voicy ce que c'eſt. Meſſire Loüis de Menou, Seigneur de Bouſſay, Genilly, & autres lieux, aprés avoir ſervy dans les vieux Corps dés ſa

Io MERCURE
plus grande jeuneſſe, & donné des marques de ſon courage en pluſieurs Sieges, ſe retira du ſervice, & ſe maria. Il eut ſept Enfans, trois garçons, & quatre filles, & eſtant demeuré veuf, il ſentit que Dieu l'appelloit aux Ordres ſacrez. Il ne put reſiſter à cette voix. Il ſe fit Diacre, & outre les ſept Enfans qu'il avoit, ſe voyant l'Aiſné de pluſieurs Freres & Sœurs au nombre de trente-trois, le zele qui l'animoit luy fit prendre le deſſein de fonder un Monaſtere. Il en parla à

Mr de Bouthillier, pour lors Archevesque de Tours, qui luy en donna la permission sous le bon plaisir de Sa Majesté. Aussi-tost il acheta une maison appellée la Bourdilliere, dans la Paroisse de Gentilly, & il y mit sept de ses Sœurs, dix de ses Nieces, & ses quatre Filles. Je croy, Madame, qu'il n'y a aucun Convent en France, où l'on trouve un si grand nombre de Religieuses, toutes Parentes si proches, Sœurs, Nieces, & Cousines Germaines. Comme par les Lettres d'établisse-

ment M. de Menou s'eſtoit reſervé la nomination de la Prieure, il preſenta pour la premiere fois ſa Sœur aiſnée, qu'il tira du Monaſtere de la Virginité, où eſtoit alors Abbeſſe Madame du Port Royal, Sœur de Mr l'Archeveſque de Paris. Cette illuſtre Abbeſſe, aprés l'Obedience de Mr de Cisteaux donnée en forme, permit que la Religieuſe nommée allaſt commencer l'établiſſement, que Mr de Menou a fait avec de grands frais, dans le ſeul deſſein, qu'une auſſi grande Famille que la

ſienne, ne degeneraſt en rien des vertus de ſes Anceſtres, & que ſes Filles, ſes Sœurs, & ſes Nieces, chantaſſent toutes enſemble les loüanges de Dieu. Il a d'ailleurs ſon Fils aiſné marié, qui ayant ſept Filles, en a déja mis pluſieurs Penſionnaires dans ce meſme Convent, qui eſt deſſervy par un des Freres des ſept Sœurs Religieuſes. Il eſt Abbé de S. Mahé en Bretagne, & ce qui eſt remarquable, M^r de Menou a encore deux Freres & un Fils Preſtres, de ſorte qu'on a vû trois Freres ſervir

14 MERCURE
à l'Autel à la Profession d'une de leurs Nieces, & un Fils officier pendant le Service chanté par sept Sœurs, quatre Filles, & dix Nieces. Leur Maison est originaire du Perche, & fut transplantée en Touraine il y a prés de quatre siecles, par une alliance prise dans la Maison de Boussay, dont le Seigneur nommé Jean, avoit une Fille unique, qui fut mariée à un Colard de Menou. Ses Descendans sont encore aujourd'huy Seigneurs de Boussay, & c'est où les les Aisnez de la Maison de

Menou reſident. On y trouve des Grands-Maiſtres des Arbaleſtriers, des Ambaſſadeurs en Eſpagne & en Angleterre, des Amiraux de France, des Chambellans, des Premiers & Grands Maiſtres d'Hoſtel des Reines, un Gouverneur des Enfans de France, & des Chevaliers de l'Otdre. Mr de Menou ayant appris depuis peu de temps que la Declaration du Roy rendoit nulles toutes les Fondations pareilles à celle qu'il avoit faite dés l'année 1662. preſenta un Placet à Sa Majeſté, pour la ſup-

plier tres-humblement de vouloir luy accorder des Lettres patentes, avec la place de Coadjutrice pour sa Fille aînée, Religieuse dans ce Monastere, & qui est âgée de trente-quatre ans. Quoy que le Roy eust refusé de pareilles graces à beaucoup de personnes, l'esprit de toute une Famille si unanimement d'accord pour se consacrer à Dieu, fut une raison si forte, que comme rien ne luy plaist tant que la pieté, il voulut recompenser celle de M. de Menou, en luy accordant les Lettres

patentes, & la Coadjutorerie qu'il luy demandoit. Le cas eſt ſi ſurprenant, que je crois vous faire plaiſir, en vous envoyant une copie de ces Lettres. En voicy les termes.

LOUIS par la Grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à tous preſens & avenir, Salut. Noſtre cher & bien amé Loüis de Menou, Diacre, Sr de Bouſſay, Genilly & autres lieux; nous a fait remontrer que deſirant ſuivre les traces de ſes Anceſtres qui ont rendu de grands ſervices, &

remply les Charges les plus considerables de nostre Estat ; ledit Exposant animé de leur exemple seroit entré à nostre service dés l'âge de 16. à 17. ans, & aprés avoir servy dans nos vieux Corps, & s'estre trouvé en plusieurs Sieges, il se seroit retiré dans le lieu de sa naissance, où il auroit contracté mariage, lequel estant depuis dissous, il se seroit veu l'aisné de plusieurs Freres & Sœurs, dont le nombre auroit esté de trente-trois, & Pere de sept Enfans, entre autres de quatre Filles, & estant d'ailleurs porté d'un saint zele il au-

roit conceu le dessein de fonder un Monastere pour s'y retirer & se consacrer à Dieu avec toute sa Famille, ce qu'il auroit executé dés l'année 1662. & auroit établi & fondé un Prieuré conventuel de Religieuses de l'Ordre de Cisteaux dans son Château de la Bourdilliere, Paroisse dudit Genilly, Dioceſe de Tours, dans lequel Prieuré il auroit mis sept de ses Sœurs, quatre de ses Filles & dix de ses Nieces, & auroit à cet effet donné ledit Château de la Bourdilliere, les Prez, Vignes & Terres qui en dependent, avec la Metairie

20 MERCURE
des Houches de revenu annuel de 400. livres, & auroit fait élever dans l'Egliſe dudit Château un grand Autel, & conſtruire un Chœur pour tenir cinquante à ſoixante Religieuſes, & fourny tous les Vaſes ſacrez & Ornemens de valeur conſiderable, & les meubles neceſſaires à ladite Egliſe conventuelle, à la charge par ledit Convent de recevoir gratuitement certain nombre de Religieuſes, & de nommer par ledit Expoſant & ſes Succeſſeurs Seigneurs de Bouſſay, portant le nom de Menou, la Prieure, toutesfois & quantes

que cette Dignité viendroit à vaquer, laquelle fondation & établissement il auroit soûmis à l'autorité du S^r Archevesque de Tours, auquel le droit de Provision & collation de ladite Prieure auroit esté reservé, ainsi qu'il appert, tant par l'acte de permission dudit S^r Archevesque du 18. Avril 1662. que par l'acte de fondation & dotation passé pardevant Aucour, Notaire Royal à Loches le 30. Octobre audit an, cy-attaché sous le contrescel de nostre Chancellerie ; mais d'autant que ledit Exposant auroit depuis reconnu que sa Fondation

ne pouvoit subsister n'estant point autorisée par nos Lettres Patentes, & que la reserve du droit de nomination audit Prieuré pour luy & ses Successeurs estoit contraire aux droits de nostre Couronne, & à l'usage de nostre Royaume, il auroit renoncé & de son bon gré, franche & libre volonté, nous auroit cedé, quitté, transporté tout le droit que luy & ses Successeurs pourroient avoir de nommer audit Prieuré, consentant & nous suppliant d'agréer que doresnavant, vacation en avenant de quelque maniere que ce soit, la

nomination & presentation nous en appartienne & à nos Successeurs Rois, suivant l'Acte sur ce passé pardevant Moussinot & Fousle, Notaires Apostoliques à Paris le 1. du present mois 1688. aussi cy-attaché sous nostre contrescel; en sorte que n'y ayant rien au surplus dans ladite Fondation que de loüable & de pieux, ledit Exposant pour la rendre ferme & stable, nous a tres-humblement fait supplier de la vouloir agréer & confirmer, & luy accorder nos Lettres sur ce necessaires. A ces causes voulant favoriser le pieux & loüable

dessein de l'Exposant, contribuer à la plus grande gloire de Dieu, & participer aux Prieres & Oraisons que les Religieuses dudit Convent font nuit & jour, & les obliger de les augmenter pour nostre prosperité, la paix & grandeur de nostre Etat; NOUS, en acceptant ladite cession & transport, avons de nostre grace speciale, pleine puissance & autorité Royale, agreé, confirmé & autorisé, & par ces presentes signées de nostre main, agréons, confirmons & autorisons ledit établissement, fondation & dotation dudit Prieuré conventuel

dans

dans le Château de la Bourdi-
liere, à la reserve du droit de no-
mination de la Prieure qui nous
appartiendra à toûjours, & à
nos Successeurs Rois, & au Sr
Archevesque de Tours & ses
Successeurs le droit de Provision
& Collation. Voulons au sur-
plus & nous plaist que ladite
Fondation soit executée selon sa
forme & teneur; & que lesdites
Religieuses & celles qui leur
succederont audit Convent, joüis-
sent des mesmes droits, immuni-
tez & privileges dont joüissent,
ou doivent joüir les Monasteres
de fondation Royale, & vivre

selon la Regle, Discipline & Institut de leur Ordre sous la juridiction de l'Ordinaire, sans qu'elles puissent estre troublées ny inquietées sous quelque pretexte que ce soit. Et à cette fin de nostre mesme grace & autorité Royale, nous avons amorty & amortissons par cesdites presentes à perpetuité les fonds des Terres & heritages où sont à present l'Eglise, lieux claustraux, Jardins, Metairie, & les places que ledit Exposant & ledit Convent & les Religieuses ont fait depuis ledit établissement de la valeur de 20800. livres,

pour en joüir par elles, & celles qui leur ſuccederont audit Convent franchement & quittement, ſans qu'elles ſoient tenuës de nous payer & à nos Succeſſeurs Rois aucune finance ny indemnité, dont à quelque ſomme qu'elle puiſſe monter, nous leur en avons fait & faiſons don par ces preſentes, à la charge de payer les droits d'indemnité & autres devoirs dont les fonds & heritages peuvent eſtre tenus envers autre que Nous. Si donnons mandement a nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans noſtre Cour de Parlement

de Paris ; Grand Conſeil, Chambre des Comptes, Cour des Aides audit lieu, Preſident & Tréſoriers Generaux de France à Tours, & à tous nos autres Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, que ces preſentes ils faſſent regiſtrer, & de leur contenu joüir & uſer leſdites Religieuſes & celles qui les ſuccederont audit Convent pleinement, paiſiblement & perpetuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empeſchemens au contraire. Car tel eſt noſtre plaiſir, & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toûjours, nous avons

fait mettre noſtre Scel à ceſdites preſentes. Donné à Verſailles au mois d'Avril l'an de Grace 1688. & de noſtre Regne le quarante-cinquiéme. Signé LOUIS, *& plus bas, par le Roy,* PHELIPPEAUX.

Meſſieurs les Grands Vicaires de l'Eveſché de Soiſſons n'oubliant rien pour ſeconder les pieuſes intentions de Sa Majeſté, dont le zele eſt venu à bout de réunir tous ſes Sujets dans une meſme Religion, ont ordonné des Aſſemblées, & établi des Conferences dans tous les

Doyennez de ce Diocese, pour remedier aux abus de ceux qui suppriment les Reglemens & les Ordonnances Ecclesiastiques. Ils presidentt eux-mesmes à ces Assemblées, & l'ouverture s'en fit le Jeudy 22. du mois passé, dans l'Eglise Collegiale de Saint Vast de Soissons. On commença par la Messe du Saint Esprit, que M. Perrein chanta solemnellement, en qualité de Grand-Doyen de la Chrestienté. M. Guirard, Provençal, Prieur de Bonneville, &

Curé en chef de Saint George de Guny, prescha sur la dignité des Prestres, & prit pour son texte, *Super Cathedram Moysi sederunt Scribæ & Phariſæi*. Il fit voir la difference du Sacerdoce de l'ancienne Loy, & de celuy de la Loy nouvelle, & les preuves qu'il en apporta, tant des Auteurs prophanes, que des Saints Peres, satisfirent fort tout son Auditoire. Il dit que les Prestres estoient les Images de la saintetté du Sauveur du monde, les dépositaires de sa verité, les cohe-

ritiers de ſa puiſſance, & que comme les branches & les fruits ont toûjours rapport à l'arbre qui les a produits, ils devoient ſonger combien l'obligation d'eſtre ſaints leur eſtoit indiſpenſable, puis qu'ils eſtoient les fruits & les branches de l'arbre de Sainteté, de Verité & de Puiſſance. Aprés avoir marqué en paſſant l'abus qui s'eſtoit introduit dans l'Egliſe, par les mœurs corrompuës de quelques-uns de ſes Miniſtres, qui comme les Preſtres de l'ancienne Loy portoient la ſain-

ceté ſur leur front, & l'ini-
quité dans leurs cœurs, il
ajoûta qu'il eſtoit perſuadé
qu'il parloit à des perſonnes
qui n'avoient embraſſé le
joug du Seigneur, que pour
s'acquitter dignement des
fonctions de leur Miniſtere,
& pour communiquer leurs
vertus aux ames fidelles, ſem-
blables à ces Fleuves qui trou-
vant de nouvelles pentes, &
ſe faiſant avec le temps un
nouveau canal, vont arroſer
d'autres campagnes, ſans rien
perdre de l'abondance ny de
la pureté de leurs eaux, quoy

qu'ils ayent changé de lit & de rivage. Il les exhorta à estre toujours Saints, à instruire les Peuples par leurs bons exemples, à prescher la verité par la verité mesme, qui devoit estre gravée dans leurs cœurs, & à autoriser leur puissance, par la pureté de leurs actions, & par une pieté simple & sincere, qui les empeschoit d'imiter certains Cabalistes, qui se faisant, aux dépens mesme de leur Ministere, une reputation d'estre exacts, couvroient leurs passions sous une apparence & un rafinement de

devotion, ſous un air exte-
rieur de reforme, pour arri-
ver plus facilement à leur fin,
& ſurprendre l'approbation
du monde. Ce Sermon eſtant
finy, M. Moreau, Grand Ar-
chidiacre & Grand Vicaire,
fit un beau diſcours aux Ec-
cleſiaſtiques, dans lequel a-
prés avoir donné de grandes
loüanges au zele de M. de
Bonneville, il les exhorta de
pratiquer ce qu'il avoit dit,
leur faiſant voir que l'obſer-
vance exacte & fidelle de ce
qui pouvoit maintenir la Re-
ligion dans ſa pureté, dé-

pendoit des bons exemples, & de la bonne conduite des Prêtres. Aprés cela on fit la lecture des Reglemens tant anciens que nouveaux, & ces Assemblées se doivent continuer dans les autres Doyennez.

Sa Majesté a donné à M. le Comte Desmarets la Charge de Grand Fauconnier de France, vacante par la mort de M. le Comte Desmarets son Pere. C'est une grace d'autant plus considerable, qu'il n'en avoit point la survivance, & qu'il n'est pas encore en âge de pouvoir servir.

Elle l'a auſſi gratifié du Gouvernement de Beauvais, & de la Lieutenance du Beauvoiſis, vacans par la meſme morr. Quoy que cet exemple de bonté ne ſoit pas une aſſurance pour tous ceux qui poſſedent de grandes Charges, que les meſmes avantages ſeront accordez à leurs Enfans, il doit les porter à bien ſervir pour s'en rendre dignes, puis que le Roy rend toujours juſtice au merite & aux ſervices. Le jour que cette Charge fut donnée, on entendit toute la Cour retentir

des loüanges de ce Grand Monarque.

Vous vous ſouvenez des Prieres & des Feſtes publiques que l'on fit l'année derniere pour le reſtabliſſement de ſa ſanté. Je vous en ay entretenuë fort au long dans une Lettre Extraordinaire. Pluſieurs n'en ſont pas demeurez à ces Prieres, & il y en a beaucoup qui ont fait des Fondations pour rendre les meſmes graces à Dieu tous les ans. M^r le Curé, &, M^rs les Marguilliers de S. Roch ſont de ce nombre, & le Samedy,

premier jour de ce mois, ils firent chanter un Salut avec une magnificence où rien ne fut oublié. Il y eut une excellente Musique, & on eut le plaisir d'y entendre les plus belles voix de France. L'amour qu'on a pour le Roy y attira une si grande foule de Peuple, que toute l'Eglise se trouva remplie. On pria pour luy avec le zele & la ferveur ordinaire.

Si chacun souhaite à ce grand Monarque une vie pleine des prosperitez dont il est digne, chacun exerce aussi

ſon talent à le loüer, & je ſuis perſuadé qu'on a plus fait d'Ouvrages à ſa gloire, qu'on n'en a fait pour tous les Rois ſes Predeceſſeurs. Le deſir de luy preſenter un Poëme à fait adreſſer à Mr le Duc de Montauſier les Vers que vous allez lire. Ils ont de Mr l'Abbé Maurnenet, Chanoine de Beaune, qui luy eſtoit inconnu, & qui ne pouvoit faire un choix plus judicieux pour le deſſein qu'il avoit, cet Illuſtre Duc eſtant toûjours preſt à ſervir les gens de Lettres qui ont du merite.

A M. LE DUC DE MONTAUSIER.

ORnement des beaux Arts, & de toute la France,
Qui pris soin de former les mœurs de son Dauphin;
Fameux esprit dont l'éloquence
S'ouvre dans tous les cœurs un glorieux chemin.
Montausier, c'est à toy que ma Muse s'adresse,
Sûre que tu cheris les Filles du Permesse,
Elle ose se promettre un favorable accés;
Daigne jetter les yeux sur ce petit ouvrage,

S'il pouvoit meriter l'honneur de ton
ſuffrage,
Il auroit aſſez de ſuccés,
S
Ie ne viens pas piqué d'un inte-
reſt ſordide
Conſacrer à LOVIS & mes ſoins, &
mes Vers;
Epris d'une gloire ſolide
Ie viens luy rendre hommage avec
tout l'Vnivers.
Cependant à l'aſpect d'une Muſe
empreſſée,
Des adroits Courtiſans la Troupe in-
tereſſée
N'oſe au pieds de ſon Trône accompa-
gner nos pas.
Où chercher un Patron dans le ſiecle
où nous ſommes?
Il eſt de grands eſprits, il eſt de
ſçavans hommes,

Mais il n'eſt plus de Mécenas.

Cent Verſificateurs pleins d'une folle audace
Etourdiſſent la Cour de leurs fades. Chanſons,
Et ces avortons du Parnaſſe
Ont fermé le paſſage aux dignes Nourriſſons.
Le bel art de rimer ſi noble, & ſi ſublime
N'eſt plus au rang des Arts qu'on vante, & qu'on eſtime,
Vn Auteur paroiſt-il, on cherche à l'éviter.
Toy qui connois le prix d'un ſi divin langage,
Rare & fameux Genie, ouvre-moy ce paſſage,
Que ſans toy je n'oſe tenter.

S

Ma Muſe ſur tes pas fidellement guidée,
De l'Auguſte LOVIS *voulant faire un tableau,*
Prendra ſur ſon front une idée
Qui paſſe ce que l'Art eut jamais de plus beau.
Aprés cette faveur, paiſible & ſatisfaite
Elle ira méditer au fond de ſa retraite,
Et moiſſonner des fleurs dans le ſacré Vallon;
LOVIS occupera tous les ſoins de ſa veine,
Et pour mieux celebrer ce Heros de la Seine,
Tu ſeras ſon ſeul Apollon.

L'Abbaye de S. Ântoine,

Chef d'Ordre conſiderable, eſtant devenuë vacante par la mort de Meſſire Antoine Payn, homme d'un merite ſingulier, on s'aſſembla le 20. de Mars dernier, pour choiſir celuy qui luy devoit ſucceder, & le choix tomba ſur Meſſire George Paul de Maulevrier de Langeron, Frere de M. l'Abbé de Maulevrier de Langeron, Aumônier de Madame la Dauphine, & Député des Etats de Bourgogne, dont la Famille eſt d'une diſtinction tres-conſiderable dans le Royaume. M. Bou-

chu, Intendant de Dauphiné, se trouva dans l'Assemblée en qualité de Commissaire du Roy, & fit un discours tout plein d'esprit, & digne de son Ministere, Cette élection ayant esté agrée par Sa Majesté, on benit M. l'Abbé de Maulevrier le 26. du mois passé, dans l'Eglise Cathedrale de Saint Maurice de la Ville de Vienne. La Ceremonie se fit par Messire Henry de Villars, Archevesque, & les Abbez assistans furent M. Argoud, Doyen de la Cathedrale, & M. de Lessin,

homme tres-qualifié dans le Dauphiné. M. Bouchu, Intendant, & un grand nombre de Perſonnes tres-conſiderables y furent preſens, & elle fut faite avec un grand ordre & beaucoup de pompe. Il y avoit prés de quarante Religieux de l'Ordre, preſque tous Superieurs Le jour precedent, l'Abbé General avoit receu les viſites de la Nobleſſe & des Magiſtrats, & le ſoir toutes les feneſtres avoient eſté remplies d'illuminations, accompagnées du bruit de pluſieurs Boëtes, & de quantité

de fuſées qu'on fit jouër, en ſorte que la joye avoit paru generale.

La pieté du Roy éclate par tout. On a rétably par ſon ordre l'Egliſe du Prieuré de Saint Romain, que les Here-riques avoient preſque entie-rement démolie, & la Bene-diction en fut faite le troi-ſiéme Dimanche de Careſme, par Mr l'Eveſque de Poitiers, en preſence de M. Foucault, Intendant de Juſtice en Poi-tou, & d'un grand nombre de Perſonnes de qualité. Mr l'Abbé Belamont, Miſſion-naire,

naire, preſcha ſur cette cere-
monie, & prit pour texte ces
paroles du Pſeaume 101. *In
conveniendo populosin unum, &
Reges ut ſerviant Domino.*
Voicy quel fut, ſon exorde;
vous jugez bien qu'il n'ou-
blia pas à parler du Roy.
Aprés qu'il eut expliqué ſon
texte en ces termes, *Lors que
les Princes & les Peuples de la
Judée, delivrez de la captivité
de Babylone, s'aſſemblerent dans
Sion pour ſervir le Seigneur,*
il continua de cette ſorte:
*C'eſtoit cette eſperance qui ſou-
tenoit le Peuple d'Iſrael captif*

en Babylone, qu'il y auroit quelque jour un temps de grace & de misericorde, où Dieu contient de ses travaux & de sa penitence, romproit les chaisnes de sa captivité, le rameneroit dans la Judée, rétabliroit son culte dans le Temple, & le mettroit en possession de la Terre promise.

Dans cette attente qui le consoloit de toutes ses peines, ce Peuple impatient ne cessoit de luy dire: Dieu Eternel, faites éclater vostre puissanee en faveur de Sion; la compassion que vous aurez de vostre Peu-

ple fera reverer voſtre ſaint nom à toutes les Nations ; tous les Rois de la terre craindront voſtre puiſſance, & quand vous aurez reparé les bréches de Sion, & que vous aurez fait miſericorde à voſtre Peuple, vos Enfans delivrez de leurs chaiſnes, feront par tout retentir les loüanges du Seigneur, qui les a regardez de ſa ſainte demeure ; ils diront en tous lieux, le Seigneur a regardé du Ciel en terre pour écouter les gemiſſemens des captifs. & pour retirer des fers ceux

qui n'attendent que la mort, afin qu'ils annoncent le nom du Seigneur dans Sion, & sa loüange dans Jerusalem, & c'est alors que les Rois & les Peuples assemblez se rejoindront dans vostre Temple, pour y chanter ensemble les loüanges du Seigneur. *Psal.* 101.

Dieu se laissa fléchir à leurs prieres, & quand ce Peuple penitent eut satisfait à sa justice, par une servitude de soixante & dix années, il appella Cyrus, dit le Prophete Evangelique, & il luy dit, Vous estes le Pasteur de mon Peuple, & vous

accomplirez ma volonté en toutes choſes. Ce ſera par vous que je rebaſtiray Jeruſalem, & que je rétabliray mon Temple; je vous conduiray par la main pour aſſujettir les Nations, je vous donneray le bras de ma puiſſance, & je mettray les Rois en fuite devant vous, afin que vous ſçachiez que je ſuis le Seigneur, & qu'il n'y en aura jamais d'autre. *Iſai. 44. & 45.*

Auſſi lors que ce Prince vainqueur de l'Aſſyrie, devenu l'inſtrument de la gloire & de la volonté de Dieu, ſe vit en poſ-

ſeſſion de ce Royaume, il crut qu'il eſtoit obligé de procurer la gloire de celuy qui diſtribue les Couronnes, & qui donne les Royaumes à ſon gré, Hæc dicit Cyrus Rex Perſarum, omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli, & præcepit mihi ut ædificarem ei domum in Jeruſalem. *Le Dieu du Ciel & de la terre qui m'a donné tous ces Royaumes, m'a commandé de rétablir ſa gloire, & de faire baſtir ſon Temple en Jeruſalem: & auſſitoſt il delivra les Juifs de la captivité de Babylone, & il les*

renvoya dans la Judée, pour accomplir la volonté du Seigneur & de leur Dieu, & rebastir le Temple, & les murs de Jerusalem.

Mais quand le Temple fut basty, & que le Peuple d'Israel en fit la dedicace, il fallut prendre pour en faire la Feste & la Ceremonie, des Prestres immaculez, sans reproche & sans tache, Sacerdotes sine macula, & voluntatem in lege Dei habentes, *qui portassent la Loy de Dieu gravée dans le fond de leurs cœurs.* On en fit la lecture aux Enfans d'Israël, &

tout le Peuple y répondit, les uns par des cris d'allegresse & par des acclamations, les autres, par des gemissemens & par des larmes de tendresse; & de ce bruit confus de prieres & de loüanges, d'acclamations & de gemissemens, il ne se fit qu'une seule voix qui loüoit la misericorde & la magnificence du Seigneur. *C'est la belle peinture que l'Escriture sainte nous en fait.* Esdras 3.

Comme l'Apostre nous apprend que tout ce qui se passoit dans l'ancienne Alliance, n'estoit que

la figure de ce que le Sauveur du monde. unique Mediateur du Nouveau Teſtament, doit accomplir dans ſon Egliſe, nous voyons aujourd'huy dans noſtre grand Monarque, & dans toutes les Terres de ſon obeiſſance, la verité de toutes ces figures, & l'accompliſſement de cet Oracle. Il n'y aura plus alors qu'une ſeule Bergerie, & qu'un meſme Paſteur. *Le Seigneur des Batailles dit à LOUIS LE GRAND, Vous eſtes le Paſteur de mon Peuple, & vous accomplirez ma volonté en toutes choſes, ce ſera par vous que*

je rétabliray ma gloire, & que je rassembleray tous mes Enfans, dans mon Eglise, je vous conduiray par la main, je vous donneray le bras de ma terreur & de ma force, pour assujettir les Nations; j'abattray devant vous les plus hautes Puissances, & tous mes ennemis humiliez à vos pieds, garderont un religieux silence, mais je veux que vous rétablissiez la gloire de mon nom dans toutes les Provinces de vostre obeissance, & que vous rassembliez tous les Enfans de mon Eglise dans l'unité d'un mesme culte & d'une mesme Religion.

Auſſi, mes Freres, voyons-nous que quand ce Prince toûjours victorieux & toujours magnanime, voulant épargner le ſang de ſes Sujets, eut donné la Paix à l'Europe envieuſe de ſa gloire, & conſpirée contre luy, Siluit terra à conſpectu illius, *plus animé du zele de la Maiſon de Dieu, que de l'amour de ſa propre grandeur, il appliqua tous ſes regards & toutes ſes pensées à rendre à Dieu l'hommage & le tribut de tant de graces répandües dans ſa Perſonne & dans ſon Regne. Il crut que ſes Victoires ne ſeroient pas accomplies,*

ſi Dieu ne regnoit dans les cœurs qu'il a ſoumis à ſa puiſſance, & qu'il eſtoit indigne du Fils aiſné de l'Egliſe, de voir en ſa Famille des Freres diviſez, des Sujets revoltez dans un Royaume tres-Chreſtien, Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli & terræ, & ipſe præcepit mihi, ut ædificarem ei domum in Jeruſalem. *Le Dieu du Ciel & de la terre, qui m'a donné tant de Provinces & tant de Peuples à gouverner, m'a commandé de luy baſtir ſon Temple; je ne dis pas ſeulement, mes Freres, ce Temple materiel*

ù nous ſommes aſſemblez, qui
ſera toujours l'ouvrage de ſa ma-
gnificence, & le monument de
ſa pieté royale, mais les Tem-
ples vivans où le S. Eſprit a choiſi
ſa demeure. Dieu veut que je les
rétabliſſe dans la Foy de leurs
Peres, & qu'eſtant le Paſteur de
ſon Peuple (car c'eſt la plus glo-
rieuſe qualité des Monarques &
des Preſtres, de gouverner le
Peuple de Dieu, comme un
Paſteur fait ſes brebis, de
le défendre, & diriger dans
la voye du Salut.) je raſſem-
ble mes Brebis dans l'unité
d'un meſme culte & d'une meſ-

me Egliſe. In conveniendo populos in unum &c. *afin que tous enſemble nous meſlions nos Prieres & nos vœux, nos loüanges & nos gemiſſemens, nos acclamations & nos larmes, & qu'on diſe de nous, juſques à la fin de tous les ſiecles, comme il eſt dit des Enfans d'Iſraël,* Congregatus eſt populus, quaſi vir unus ; *le Peuple s'eſt aſſemblé comme un ſeul homme, n'ayant qu'un meſme cœur, & qu'une meſme volonté, ou comme dit le Fils de Dieu dans l'Evangile,* il n'y aura plus qu'une meſme Bergerie & qu'un meſme Paſteur.

Pour accomplir un ſi pieux & ſi vaſte deſſein, nous avions beſoin d'un Pontife qui fuſt ſaint, innocent, ſans ſoüillure, ſeparé des Pecheurs, *& qui portant la Loy de Dieu toûjours écrite dans ſes œuvres, comme un Décalogue vivant, la fiſt regner dans tous les cœurs, qui la perſuadaſt également par ſes paroles & par ſes actions, & qui l'inſinuant dans les eſprits les plus rebelles & les plus durs par des lumieres vives, douces, & victorieuſes tout enſemble, preparaſt les voyes du Seigneur, & luy formaſt un Peuple agrea-*

ble & parfait, Parare Domino plebem perfectam. *Hé pouvions-nous, mes Freres, en demander à la Providence Divine, un plus immaculé dans toute ſa conduite, plus éclairé de Dieu dans ſes deſſeins, plus conſtant dans ſon zele, plus charitable*, & plus compatiſſant à nos foibleſſes, *& pour tout dire dans un ſeul mot, plus remply de l'eſprit, de la doctrine & de la pieté de S. Hilaire voſtre Eveſque, comme il en eſt le digne Succeſſeur?*

Foibles inſtrumens de la miſericorde de Dieu dans les tra-

vaux Apoſtoliques, nous avons répandu la ſemence de vie, ſelon la meſure de la grace qui nous a eſté donnée, *toûjours les larmes dans les yeux, par le peu de ſuccés & l'inutilité de nos travaux*; Euntes ibant & flebant, mittentes ſemina ſua. *C'eſt à vous, Monſeigneur, que cette gloire eſt reſervée, & puis que le Pontife eſt étably de Dieu pour réünir toute l'Egliſe en ſa perſonne*, Plebs adunata Epiſcopo, *comme la definit S. Cyprien, & que réünissant toute l'Egliſe en ſa perſonne, il eſt le mediateur entre Dieu & ſon*

Peuple, pour presenter à Dieu les vœux, les Sacrifices, & les Prieres de son Peuple, Ut offerat dona & Sacrificia, *& rapporter au Peuple les graces de son Dieu, nous avons lieu de croire, Monseigneur, qu'estant donné de Dieu à ce grand Dioceſe dans le jour de sa misericorde & de sa grace, & secondé des soins & des travaux infatigables de l'Illustre Ministre qui a voulu nous honorer de sa presence, si éclairé & si vigilant, si exemplaire & si capable de gouverner les Peuples, & de manier l'autorité Souveraine du plus grand Roy

du Monde, vous répandrez une telle abondance de lumiere & de graces dans l'ame des nouveaux Convertis de cette Ville, qu'estant vaincus par une autorité aussi douce & aussi bienfaisante que la vostre, vous remporterez leurs cœurs aux pieds de vos Autels comme les fruits de la moisson, pour en faire une offrande au Seigneur, & qu'on pourra dire de vous, ce que l'Eglise chante des Apostres. Venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos.

J'en tire un bon augure de la

matiere que je traite & qu'ils m'ont demandée, le Calice que nous beniſſons n'eſt-il pas communion du Sang du Sauveur, & le Pain que nous rompons, n'eſt-il pas la participation de J. C. Car nous ne ſommes tous qu'un pain, & qu'un corps, nous qui participons à un meſme pain. *Faſſè le Ciel que cet Auguſte Sacrement qui nous a diviſez depuis deux cens cinquante ans, nous réüniſſe pour jamais ! Hé, que je ſerois heureux, mes Freres, ſi expirant en cette Chaire, je pouvois conſacrer les derniers ac-*

cens de ma voix à vous en bien perſuader.

Dans la Lettre particuliere que je vous envoyay il y a un an, du Voyage du Roy à Luxembourg, je vous décrivis la ſituation de Mont-Royal, qu'il a trouvé à propos de faire bâtir ſur les Terres de ſon obeïſſance à quelques lieuës de cette fameuſe Ville, par la priſe de laquelle il a voulu terminer ſes glorieuſes Conqueſtes, & comme reſoudre, agir, & achever ce que ce Monarque a reſolu, ſont preſque toûjours

une meſme choſe, cette Place s'eſtant trouvée en eſtat d'avoir un Gouverneur, Sa Majeſté a nommé Mr le Comte du Montal, Lieutenant General de ſes Armées, à preſent Gouverneur de Maubeuge, cy-devant de Charleroy, & auparavant de Rocroy, pour remplir ce poſte. Sa valeur & ſon experience dans le meſtier de la Guerre ſont ſi connuës, & je vous en ay parlé tant de fois, qu'il n'eſt pas beſoin que je vous en diſe davantage pour vous apprendre qui eſt Mr du

Montal. Le Gouvernement de Maubeuge qui depuis la Paix eſt devenu une Place tres-conſiderable, a eſté donné à. Mr le Marquis de Gourney, Maréchal des Camps & Armées du Roy. Pour juger de ſon merite, & de ſon ſçavoir faire dans le Meſtier dont il ſe meſle, il ne faut qu'examiner l'importance de la Place qu'on luy confie. On peut faire le meſme jugement de Mr des Bordes, Lieutenant Colonel du Regiment de Navarre, puiſque le Roy luy a donné le Gouvernement de

Landau, qui eſt une Place forte, & des plus eſtimées du Royaume. Mr des Bordes a paſſé par tous les degrez de la Guerre, & ſon merite & ſa valeur l'ont fait parvenir aux premiers emplois.

Mr le Marquis de Courtenvaux dont je vous ay ſouvent parlé lors qu'il portoit le nom de Comte de Beaumont, ſous lequel il a fait quantité de belles actions en Hongrie, où il s'eſt trouvé dans toutes les occaſions éclatantes & dangereuſes, a-prés s'eſtre auſſi beaucoup diſtingué

distingué contre les Turcs en Pologne, a esté receu Mestre de Camp du Regiment de la Reyne, sur la démission volontaire de Mr le Marquis de Crenan, Gouverneur de Casal. Je vous ay déja dit que Mr de Courtenvaux avoit esté receu en survivance de la Charge de Capitaine des Cent-Suisses de la Garde du Roy, & je vous apprens aujourd'huy qu'il a déja servy en cette qualité, & que Mr de Louvois son Pere, est revenu dés le commencement de ce mois, du Voyage

May 1688.

qu'il a fait pour le ſervice Roy ſur les Frontieres d'Allemagne. Je dis Voyage, à cauſe du grand éloignement des lieux où il a eſté, & parce que ce ſeroit un fort grand Voyage pour un autre; mais il ſemble que ce n'ait eſté qu'une promenade pour luy. Je ne vous dis point qu'il a toûjours eſté en action, qu'il dînoit dans une Place forte, & qu'il couchoit dans une autre; qu'il viſitoit les Fortifications, & faiſoit reveuë des Troupes; qu'il y écoutoit des Deputez de tou-

tes les Places des environs; qu'il y regloit mille affaires, & que ſouvent pendant la journée, il faiſoit encore la meſme choſe dans d'autres Places que dans celles où il s'arreſtoit pour diſner, ou pour coucher. On ſe figure tout cela de ce Miniſtre, & l'on connoiſt ſon activité & ſon zele pour le ſervice du Roy.

On a quelquefois des tentations de curioſité qu'il eſt dangereux de ſatisfaire; l'Hiſtoriette en Vers que je vous envoye en eſt une preuve.

Elle eſt de Mr Nadal de Poi-
tiers, Auteur des deux Fables que vous avez leuës avec plaiſir dans mes autres Lettres; l'une du Roſſignol & de la Linote, & l'autre de l'Aſne, & de l'Avare.

LE TROP CURIEUX MARY.

D'Vne Femme jeune & jolie
L'Epoux avoit cette folie
D'avoir le cœur delicat & jaloux,
Choſe propre à gaſter les plaiſirs les plus doux.
Il voulut penetrer ce qu'elle avoit dans l'ame,
Si par hazard elle ſeroit bien femme,

Comme ſouvent elle en juroit,
A rebuter des ſoins qu'un Amant
luy rendroit.
Certain Voiſin de bonne mine
Prenoit plaiſir à la voir quelquefois.
Comme il avoit l'humeur enjoüée &
badine
Il craignoit qu'elle n'euſt ſur luy
fixé ſon choix
Pour quelque amour à la ſourdine.
C'eſtoit pendant le Carnaval
La jeune Epouſe aimoit le Bal
Le Mary crut, dans la delicateſſe
Que ſur la moindre choſe il ſe faiſoit
ſans ceſſe,
Que ces endroits ne luy plaiſoient
Que parce qu'ils autoriſoient
L'enjoûment & le badinage;
Et penſa que pour démeſler
Le panchant d'un cœur jeune & peut-
eſtre volage,

Au bal luy-meſme il feroit bien
d'aller.
De ſa Moitié qu'on pria d'une Feſte,
Sous l'équipage & l'habit d'un
Berger
Il reſolut de tenter la conqueſte,
Heureux ſi ſes douceurs ne pouvoient
l'engager,
A conſentir aux fins de ſa requeſte.
Il part, ſuit de ſon cœur le conſeil
imprudent
Et fait toucher chez l'Intendant.
Eſtant deſcendu de Carroſſe,
il trouve une Aſſemblée auſſi belle
que groſſe.
C'eſt-là qu'en regardant mille jeunes
Blondins
Qui font valoir leurs air badins,
Et dont à s'occuper les mains toûjours
trop preſtes
Alloient aux petites conqueſtes,

Des Maris si sujets aux accidens fa-
cheux
Il craint le sort malencontreux.
Dans les transports de son ame ja-
louse
Ponr s'éclaircir de son destin,
Tremblant il va se mettre auprés de
son Epouse,
Et luy dit qu'il est le Voisin;
Il en avoit la taille & pouvoit le
paroistre.
La Belle qui l'avoit averty de ce Bal
Soufrit en le voyant, & croit le re-
connoistre,
Vn tel debut pour le Mary va mal,
Son rôle à joüer l'embarasse.
Du Voisin par elle attendu
Il prend mal à propos la place,
Elle soufrit, tout est perdu.
L'esprit trop occupé d'une pareille
attente

Et de ſon cœur bleſſé ſuivant la ſeule
pente,
Sans mieux examiner s'il ne la
trompe pas, [*tendre,*
D'un air doux, carreſſant &
Elle reçoit mon homme, & puis luy
dit tout bas,
Vous vous eſtes bien fait attendre.
Que vous menagez mal ces donx
momens, helas!
Quelques charmans objets qui s'of-
frent à ma veuë;
A peine encor du Bal je me ſuis ap-
perceuë.
Sans vous.... Vn aimable embaras
L'empeſche de pourſuivre, elle ſe
taiſt, ſoupire,
Et par un ſoupir ſi charmant,
Ne diſant rien, elle croit dire
Tout ce qui peut ſatisfaire un
Amant.

Quel coup & quel ſujet de rage
Pour le pauvre Mary ſe vivement
bleſſé !
D'une voix compoſée & d'un ſouris
forcé [*nage,*
Il ſoutenoit fort mal ce fatal perſon-
Quand ſur le point d'en ſçavoir
davantage
Sa main fit je ne ſçay comment
Aux yeux de ſa Moitié briller un
Diamant,
Des feux qu'elle trahit le miſerable
gage.
C'eſt aſſez pour la détromper,
Ce Bijou reconnu venant à la fraper
Elle ſe doute du miſtere.
Dans cette extremité comment ſortir
d'affaire ?
Tous deux embarraſſez, confus,
S'expliquoient ſeulement par un
ſombre ſilence,

Lors que l'Epoux fut pris à danſer;
un refus
Auroit bleſſé la bien-ſeance.
Vous pouvez vous imaginer
Qu'il ne danſa pas en cadence,
Choſe dans ſon deſordre aiſée à par-
donner.
Pendant ce temps l'Epouſe à fuir
eſt prompte, (honte,
Elle quitte le Bal & va cacher ſa
Il ne fut pas long-temps ſans l'aller
retrouver;
Iugez ce qui dut arriver.

Vous, que peut embarquer en pareil
ſtratagême
Vne délicateſſe extrême,
Maris, voilà pour vous un avis
important.
D'une jeune Moitié ſi le cœur in-
conſtant

Vous donne de l'inquietude,
Il vaut mieux demeurer dans quel-
que incertitude
Que de vous éclaircir, puis qu'il en
couſte tant.
Et puis, contre ſes feux c'eſt en vain
qu'on ſe ligue,
Elle ſçaura toujours ménager une
intrigue;
Vos ſoins ne ſerviront que pour vous
mieux tromper.
C'eſt par un tendre amour, c'eſt par
ſa complaiſance
Qu'on peut arreſter l'inconſtance
D'un ieune cœur qui cherche à
s'échaper.
Voilà le vray remede, & ie n'en ſçais
point d'autre
Pour fixer ſa legereté.
Souvent leur infidelité
Vient d'avoir éprouvé la voſtre.

Comme rien ne vous touche davantage que les Ouvrages ſolides, le diſcours qui ſuit ne peut vous eſtre que tres-agreable, & par ſa matiere, & par l'érudition dont il eſt remply. C'eſt une courte replique à un Livre imprimé à Francfort, & qui n'a paru que ſur la fin de l'année derniere, dans lequel on pretend juſtifier la fuite des Miniſtres de France dans les Pays Etrangers, & répondre en meſme temps à un Imprimé, dont je vous fis part dans ma Lettre du mois de Juillet 1686.

C'Eſt un des malheurs de noſtre ſiecle qu'on ne ſçauroit aſſez déplorer, de trouver des perſonnes qui ſe piquent d'eſprit & de bon ſens, & qui veulent neanmoins faire paſſer les veritez les plus conſtantes pour des queſtions problematiques, introduiſant par ce moyen une eſpece de Pyrroniſme dans la Religion Chreſtienne, qui a la verité immuable pour ſon objet, & dont la Foy divine qui luy ſert de fondement inébranlable, ne permet pas aux ve-

ritables fidelles de tourner à tous vents de doctrine, ſelon l'expreſſion de S. Paul. Afin donc d'éviter ce Piege ſi dangereux, & pour répondre juſte aux raiſons qu'on apporte, par leſquelles on prétend juſtifier la fuite des Miniſtres de France, il ne faut que lire avec un peu d'attention la Lettre que S. Auguſtin a écrite à Honorat, où il explique fort nettement & fort ſolidement la liberté qu'on fait tant valoir, qui a eſté donnée par le Sauveur du monde, à tous les Paſteurs

en la perſonne des ſaints Apoſtres, lors qu'il leur a permis de s'échaper d'une Ville où ils ſeroient perſecutez, & de ſe retirer dans une autre, car cette permiſſion ne ſe doit entendre préciſément, que quand les peuples qu'on eſt obligé d'aſſiſter & d'inſtruire, ſe ſont eux-meſmes abſentez; ou bien, ce qui eſt remarquable, & qui vient bien à noſtre ſujet, quand on attaque directement les ſeuls Paſteurs, & non pas tout le troupeau. Alors il eſt à propos de prendre la fuite, &

c'eſt uſer d'une ſainte prudence, & d'une loüable précaution, de chercher à conſerver le troupeau par la retraite du Paſteur, lors qu'il ne le peut ſauver ny par ſa preſence, ny par ſa mort. C'eſt pourquoy le grand Saint Athanaſe, qui s'eſtoit ſi ſouvent expoſé genereuſement à tant de dangers pour le ſervice de l'Egliſe, fut enfin obligé de quitter ſon peuple pour un temps ſeulement, parce que c'eſtoit à ſa propre perſonne que ſes ennemis en vouloient, & qu'il eſtoit luy

ſeul le but de toutes leurs ca-
lomnies & de leurs perſecu-
tions. Mais quand le danger
eſt commun au Paſteur & au
troupeau, c'eſt alors qu'il faut
tenir ferme, c'eſt alors qu'il
ne faut point abandonner le
terrain, & c'eſt alors qu'il
faut faire paroiſtre ſon cou-
rage intrepide & ſa genero-
ſité paſtorale en s'expoſant
aux perils & à la mort meſme,
s'il eſt neceſſaire. C'eſt auſſi
dans cette veuë que le Pape
Nicolas remontra autrefois à
Humtfride, Eveſque de Te-
roüanne, ſur la plainte qu'il

luy avoit faite des injures qu'il recevoit des Normands, que le bon Pilote doit faire paroiſtre davantage ſon habileté & ſa vertu durant les plus fortes tempeſtes, que quand la Mer eſt calme & tranquille. Mais ſans nous éloigner de la doctrine de S. Auguſtin contenuë dans cette Lettre admirable que nous avons déja citée, où il marque en quel cas les Eveſques ne doivent point quitter leurs peuples dans les incurſions des Barbares, telle qu'eſtoit alors celle des Vandales en

Afrique ; écoutons ce que dit cet incomparable Docteur sur cette matiere. *Craignons davantage*, dit-il, *que les pierres vivantes qui ſont les Fidelles, ne periſſent par noſtre abſence, que non pas que les pierres mortes des édifices materiels ne ſoient brûlées en noſtre preſence. Craignons davantage que les membres du Sauveur eſtant privez de la vie ſpirituelle ne meurent, que non pas que les membres de noſtre corps eſtant opprimez par la violence ennemie, ne ſoient tourmentez.* Nous voyons encore un exemple

illuſtre de cette generoſité Epiſcopale en la perſonne de Syneſe, Eveſque de Ptolemaïde, qui parmy les ravages de la Province de Cyrene en Egypte, ſaccagée par les Barbares, ſe trouva ſi éloigné de s'enfuir, qu'il declare, *Que lors que les Ennemis ſeront entrez dans la Ville, ce ſera alors qu'il courra à l'Autel, qu'il demeurera en ſa place dans ſon Egliſe, qu'il ſe mettra devant les tres-ſaints Vaſes des Eaux baptiſmales; qu'il embraſſera les ſacrées Colomnes, qui ſoutiennent la tres-pure & tres-*

ſainte Table ; qu'il y ſera aſſis vivant . & qu'il y ſera couché mort ; qu'en qualité de Miniſtre & de Sacrificateur de Dieu , il eſt de ſon devoir de luy ſacrifier ſa vie. Ce ſont ſes propres paroles, je n'y ajoûte rien, de peur de les affoiblir.

Les Eveſques les plus celebres de l'Egliſe ont eu les meſmes ſentimens. S. Ambroiſe dit à ſon peuple qui apprehendoit qu'il ne ſe retiraſt de la Ville de Milan : *Vous avez eu peur que je ne vouluſſe vous abandonner, & que deſirant pourvoir à ma*

seureté particuliere, je ne manquasse à la vostre ; mais vous avez bien pu reconnoistre par ce que j'avois écrit, que je ne pouvois avoir intention de quitter l'Eglise, puisque je crains plus le Seigneur du monde que l'Empereur de ce siecle. Saint Denis, Evesque d'Alexandrie, declara, au rapport d'Eusebe, que quoy qu'on l'en eust fort sollicité, il ne voulut point quitter son Eglise durant la persecution de Decius, & dans un siecle plus approchant du nostre, S. Maxime, Evesque de Mayence, ayant

esté chassé sept fois de son Eglise, y retourna autant de fois.

C'est ce zele ferme & vigoureux qui a fait rentrer les saints Apostres dans les Synagogues d'où on les avoit chassez avec opprobre, & qui a fait endurer le Martyre à tant de saints Pasteurs, qui ont mieux aimé mourir que d'abandonner leur troupeau, jusque-là qu'on compte jusqu'à trente-trois Papes qui tous successivement les uns aprés les autres ont enduré la mort pour ce sujet,

& qui ont combattu genereuſement pour la querelle de Dieu. *Combat*, dit S. Bernard, *où le Sauveur a eſté le Spectateur & le Combatant, puis qu'il a fortifié le cœur des plus foibles, en diſant, Prenez courage, j'ay vaincu le monde. C'eſt en ce combat*, ajoûte ce devot Pere, *où ny le Bleſſé, ny le Mort ne ſeront fruſtrez du gain de la victoire*, pourveu ſeulement qu'ils ne fuyent point, car c'eſt la ſeule fuite qui leur peut faire perdre la couronne de la gloire, qu'on ne peut perdre en mourant dans le lieu

lieu du combat, mais bien en fuyant le champ de bataille.

Prions Dieu, dit S. Jean Chryſoſtome, *que nous n'entrions point en tentation, & que quand elle ſe preſentera, nous la ſupportions genereuſement*, car bien loin que la charité Chreſtienne puiſſe permettre à un Eveſque d'abandonner ſon troupeau dans le temps de l'adverſité & de l'orage, nous voyons qu'elle a meſme fait quitter les Monaſteres & les Solitudes à un Religieux & aux

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Anachoretes, pour ſervir l'Egliſe dans ſes neceſſitez preſſantes. Saint Antoine nous en fournit un exemple ſignalé. Cet illuſtre habitant des deſerts, cet homme tout celeſte qui fuyoit ſi fort le commerce des hommes, abandonna ſa chere Solitude durant la perſecution de l'Empereur Maximin, & tout brûlant du deſir du Martyre, il s'en alla dans la Ville d'Alexandrie, où il conſoloit les Chreſtiens, & les conduiſoit au ſupplice, & bien loin de ſe déguiſer, comme font les

Miniſtres, il prit une robe blanche, afin de ſe mieux faire diſtinguer, & d'eſtre reconnu pour Chreſtien. Saint Athanaſe le fit ſortir de ſon Deſert pour confondre la ſageſſe des Philoſophes, & il l'oppoſa comme une forte digue pour arreſter le torrent impetueux de l'Arianiſme. Theodoret raconte en ſon Hiſtoire des Peres, qu'un Solitaire nommé Aphraates, voyant le trouble que l'Empereur Valens avoit excité dans l'Egliſe, ſortit de ſon Hermitage, & rencontrant

un jour ce Tyran qui demanda ce que faiſoit ce Moine dans le monde, il le rendit confus par la ſage réponſe qu'il luy fit, en diſant, Qu'il y eſtoit venu pour éteindre le feu qu'il avoit mis dans la Maiſon de Dieu. Le meſme Theodoret rapporte que durant la perſecution des Ariens, l'Eveſque Acacius fit ſortir de ſa grotte un Solitaire nommé Julien, en luy diſant, que puis qu'il enduroit tant de travaux pour l'amour de Dieu, il ne luy pouvoit rendre un ſervice plus

agreable que de ſecourir ſon Egliſe en ſa neceſſité.

Si un Chreſtien ne doit pas regarder d'un œil ſec l'affliction de ſon Frere; ſi, ſelon S. Paul, il doit porter ſon fardeau, & enfin, s'il doit entrer dans ſes peines, compatir à ſa douleur, & comme le charitable Samaritain, meſler le vin avec l'huile, pour guerir ſes playes, que dirons-nous du Preſtre & du Levite impitoyables qui paſſent leur chemin ſans eſtre touchez de compaſſion, & ſans approcher du Malade?

Que dirons-nous de ces faux Paſteurs des ames, qui eſtant chargez de leur conduite, s'enfuyent dans les pays étrangers, & qui au lieu d'encourager les foibles par leur exemple & par leur preſence, ſe contentent de leur faire des diſcours à perte de veuë, & de les regarder de loin avec des Lunetes d'approche, pour ainſi parler ?

Moyſe fut appellé le Liberateur du Peuple de Dieu, parce qu'il quitta le Deſert, & qu'il deſcendit dans l'Egypte pour ſecourir ſes Freres ; &

Josué est appellé Sauveur, parce qu'il se mit à la teste des Israëlites, passa le Jourdain, & les mit en possession de la Terre promise. L'exil où l'on conduisoit sous bonne escorte nos saints Pontifes & nos saints Evesques pendant les persecutions de l'Eglise, les empeschoit quelquefois de consoler & de secourir leur troupeau; & les pays éloignez où ils estoient souvent releguez, leur ostoient toute sorte de communication avec leurs peuples, & ne leur laissoient en partage que les pei-

nes & les larmes Mais il n'en eſt pas ainſi du banniſſement des Miniſtres de la France ; car quoy qu'on les en ait chaſſez, on ne leur a point eſté la liberté d'y revenir, & d'y rentrer quand ils voudront, s'ils ont aſſez d'amour pour leur troupeau, & aſſez de bravoure pour s'expoſer à une ſevere punition. Ils ne ſont point gardez à veuë; on ne leur fait aucune violence dans leur exil volontaire, & ils ont toute la terre où ils peuvent demeurer en toute liberté, au lieu que nos ſaints

Evesques estoient enfermez dans des pays sauvages & presque inhabitez, où on les accabloit de travail, & où la vie leur estoit une peine. Mais tout au contraire, les Ministres sont dans des Provinces abondantes, & dans de gras pasturages où ils vivent commodement, & où rien ne leur manque, à ce qu'ils disent eux-mesmes. Aprés cela peut-on sans injustice comparer l'exil glorieux & honorable de nos Evesques, au banniſſement honteux & mépriſable des

Miniſtres de France ; & peut-
on mettre en paralelle ce qui
fait la peine du vice, avec
la juſte recompenſe qui eſt
dûë à la vertu ? L'un eſt la
gloire & le triomphe de
la verité, & l'autre eſt le
chaſtiment du menſonge, &
la punition de l'Hereſie. Où
eſt donc ce zele heroïque à
tout entreprendre & à tout
ſouffrir, qui fait le caractere
des Saints de l'Egliſe Catho-
lique ? Eſt-il reduit à com-
poſer en repos dans un Cabi-
net une foule de Lettres Paſ-
torales dont on accable les

Nouveaux Convertis, & par lesquelles on leur parle de loin comme par des Sarbacannes? Faut-il que le troupeau soit exposé à la misere, comme on le pretend faussement, pendant que le timide Pasteur est à son aise? Il est bien facile, dit le Proverbe, à un homme sain de consoler un Malade, & il est aussi facile à un Ministre fugitif de consoler son Eglise pretenduë affligée. Qu'on en dise ce que l'on voudra, ces faux Pasteurs fugitifs & mercenaires ne sont que des lâ-

ches, qui en fuyant la peine & évitant le combat, veulent joüir de la gloire du triomphe, mais ils trouveront leur portrait au naturel que le Prophete Zacharie a fait au chap. 11. verſ. 16. & 17. & les peines dont ils ſont menacez s'ils ne font leur devoir.

En voila aſſez pour parer tous les coups qu'on nous porte, & pour détromper les foibles & les ignorans. Je finis par une remarque judicieuſe d'une perſonne bien ſenſée, qui dit, que ce qui l'a affermie

dans la Foy Catholique, c'eſt la timidité des Miniſtres, & de voir que ceux d'entre les Proteſtans qui embraſſent de bon Cœur la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, le font par un principe de conſcience, & pour aſſurer leur ſalut, vivant avec beaucoup d'édification, au lieu que la pluſpart des Catholiques Romains qui ſe font Proteſtans, le font par un principe de libertinage & de débauche, pour vivre plus au large ſelon les ſentimens de la nature corrompuë, com-

me ſont les Preſtres apoſtats, & les Moines défroquez.

Je ne vous dis rien de ce diſcours. Il eſt difficile qu'on ne s'en laiſſe perſuader, puis que ce n'eſt point l'Auteur qui parle & qu'il n'eſt remply que de citations, & de citations inconteſtables. Ainſi l'on ne peut avoir aucun doute de la verité des choſes qu'il veut prouver. Cette matiere me fait ſouvenir d'une Lettre dont la copie m'eſt tombée entre les mains. Elle eſt d'un fort habile-homme

qui écrivant il y a quelque-temps à un de ſes Amis, ſur ce que cet Amy ne pouvoit ajoûter foy à l'Auteur des Nouvelles de la republique des Lettres, lors qu'il rapportoit que le nombre des Temples des Pretendus Reformez en France, montoit il y a ſix ans à 844. celuy des Miniſtres actuellement en Charge à 1209. outre 164. qui n'avoient plus d'employ, & celuy des perſonnes à 564240.

Vous demandez, luy dit-il, *comment Calvin auroit pû faire pour attirer à luy tant de gens*

au milieu d'un Royaume Catholique, mais rien de cela ne vous doit surprendre. Il a esté facile à ce Chef de Secte, de faire de grands progrés en peu de temps. Il avoit de la fineſſe, de l'ambition, & de l'éloquence. Il contoit aux eſprits foibles, que les peines & les ſervitudes à quoy on eſtoit ſoumis dans la Religion Catholique n'eſtoient pas neceſſaires pour ſe ſauver, & que les deux jours d'abſtinence de chaque ſemaine, le Careſme & les autres jours de jeûne, l'obligation d'entendre la Meſſe tous les Dimanches & toutes les Feſtes,

& ſur tout la neceſſité de s'accu-
ſer ſoy-meſme de ſes pechez, &
de les déclarer intelligiblement à
un homme qui nous impoſe quel-
quefois de tres-rudes penitences,
e ſtoient d'un uſage qui n'avoit
as de ſolide fondement. Comme
il n'y a rien de plus naturel &
de plus doux que la liberté, &
que l'on croit volontiers ce qu'on
ouhaite, les ſimples, les lâches
& les libertins ſe laiſſerent ai-
ément perſuader par Calvin: en
faveur de l'affranchiſſement de
e qu'il appelloit penibles & inu-
iles ſervitudes, & ce fut par
'avantage qu'il tira de ces diſ-

positions & de ces facilitez, qu'il forma, & qu'il grossit sa Secte. Admirez sur cela le plaisant nom qu'elle prit, de Religion Reformée ; *& jugez si elle ne se devoit pas plûtost appeller* Religion Relâchée. *Calvin n'en demeura pas là. Voyant qu'on avoit encore de la répugnance à croire que Nostre-Seigneur fust en personne dans l'Eucharistie, parce que les apparences en dementent la verité, il enseigna qu'il y estoit, mais seulement en figure ; & considerant que s'il n'interessoit les Princes dans ses erreurs, elles manqueroient*

de protection, & ne feroient que des progrés ſans durée, il preſcha auſſi-toſt que toute l'autorité & tous les biens de l'Egliſe appartenoient aux Puiſſances Temporelles, & qu'elles n'avoient qu'à s'en emparer, & à ne plus reconnoiſtre de Pape. Ainſi ſes diſcours pleins de flaterie & de deception, firent que les Princes & les Peuples trouverent leur compte dans ſa pernicieuſe doctrine, ce qui fut cauſe qu'ils l'embraſſerent en grand nombre, & qu'elle a eu le grand cours qui vous ſurprend. Il eſtoit à la veille de s'augmenter beaucoup

davantage, si nostre Auguste Monarque n'eust pris soin de s'y opposer, en faisant instruire les Abusez; car comme l'assujettissement des sens & de l'esprit, est un double martire, il seroit sans doute arrivé que la partie lâche & libertine de ce Royaume auroit entrainé & corrompu l'autre. Calvin a voulu immortaliser son nom, & plûtost que de ne pas faire parler de luy, il a mieux aimé mettre de toutes parts le feu de la discorde dans l'Eglise du Seigneur; mais graces à Dieu & au Roy, ce feu est éteint en France; ceux qui en

estoient embrasez ont ouvert les yeux à la verité, & repris le sacré joug qu'eux ou leurs Peres avoient imprudemment secoüé, & tous enfin ont esté rangez à leur devoir par les mesmes voyes, dont le Sauveur du Monde se servit à l'égard de S. Pierre & de S. Paul, je veux dire, par la douceur ou par la crainte. Cette heureuse revolution est digne d'un Regne aussi admirable, que celuy de LOVIS LE GRAND; mais parmy ces merveilles, celle-là doit tenir, ce me semble, le premier rang, comme la plus utile, la plus agreable & la plus glo-

rieuſe. Rome en a allumé des Feux de joye ; Vienne & Madrid s'en réjouiſſent ; & ſi quelques Puiſſances n'en ſont pas contentes, ce n'eſt pas d'aujourd'huy que les proſperitez de ce Royaume les font murmurer. Elles ne preſchent que l'eſprit de tolerance qu'elles voudroient bien inſpirer à noſtre pieux Monarque. Il n'y a pas renoncé pour le reprendre ; les ſuites en ſont trop dangereuſes ; le libertinage des Calviniſtes eſt trop attirant, & on ne pouvoit mieux faire, que de faire ceſſer le pernicieux exemple de tant d'ames perverties.

La charité & la politique demandoient également l'union des Sujets de Sa Majesté dans la bonne creance, comme dans l'obeïssance & dans la fidelité.

On peut connoistre par le nombre des Ministres & des Protestans du Royaume dont il est parlé dans cette Lettre, combien le Roy a travaillé pour la gloire de Dieu & pour l'interest de l'Eglise. Ceux qui gardent leur premiere Religion dans le cœur, ou qui chancellent encore dans leur nouvelle creance, pourront tirer de grandes utilitez

de cette lecture, les uns pour découvrir l'erreur où ils ſont s'ils veulent y faire une ſerieuſe reflexion, & les autres pour s'affermir dans ce qu'ils ont proteſté de croire.

Tout ce qui regarde le triomphe de la Religion Catholique meritant d'eſtre connu, je dois rendre juſtice au zele de Mr l'Abbé de Revol, Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris, qui s'eſt fait admirer à Lyon par les Diſcours Moraux & inſtructifs qu'il y prononça les trois derniers jours du Carnaval

Carnaval de cette année dans l'Egliſe de la Propagation de la foy. Ces Diſcours étoient ſur le paralelle de l'Hereſie & du libertinage, & il n'oublia pas de marquer la prudente conduite que le Roy avoit tenuë dans la converſion des Pretendus Reformez. Il fit voir dans le premier qu'il n'y peut avoir de veritables lumieres que dans la Religion Catholique, & que la ſainteté eſt l'unique moyen de conſerver ces lumieres que la foy nous donne, comme au contraire elles ſont dé-

truites par le peché. Il fit connoistre dans le second que les desordres, & les déreglemens du Libertin répondent parfaitement aux erreurs de l'Heretique, & dans le troisiéme il expliqua la cause de l'aveuglement terrible des uns & des autres, ce que Dieu fait pour nous en retirer, & à quoy nous engage l'obligation que nous luy avons de ce qu'il veut bien luy-mesme prendre soin de nostre conduite, pour nous faire ouvrir les yeux à la verité. Aprés avoir dit le premier

jour dans ſon Exorde que ce que les Prophetes avoient predit, en diſant qu'il n'y auroit plus qu'un Troupeau & qu'un Paſteur, ſe trouvoit accomply de nos jours, que les Freres n'interrogeroient plus leurs Freres, & ne les prieroient plus de leur montrer la voye du Seigneur, parce qu'elle ſeroit connuë de tous, & qu'ayant eſté tous témoins du grand Miracle qui s'eſtoit fait, nous n'avions pû que l'admirer, & rendre des actions de graces immortelles à la bonté de noſtre

Dieu, qui avoit regardé avec des yeux de compassion les miseres dans lesquelles nous languissions depuis si long-temps; *c'est à nous*, ajoûta-t-il, *de reconnoistre aussi ce que nous devons à* LOUIS LE GRAND *de la puissance duquel il s'est servy pour nous procurer ce bonheur qui doit faire desormais toute nostre felicité. C'est en tenant dans cette occasion la place de Moyse, que ce Prince est devenu aimable à Dieu & aux hommes, & sa verge qui a changé tout le Royaume en frappant l'Heresie,*

nous paroiſt plus admirable que lors que nous l'avons veu comme un autre Hercule, avec la Maſſuë de ſes Armes toûjours redoutables, faire trembler les extremitez de la Terre, ou par ſa ſageſſe comme un autre Salomon, attirer des perſonnes d'un Pays qui juſques alors n'eſtoit connu que par ſon nom, pour admirer dans ſa Perſonne des qualitez, dont ſa reputation, toute grande qu'elle eſt, n'avoit fait dans ces Pays reculez que de legeres peintures & des crayons groſſiers. M^r l'Abbé de Revol accompagna tout ce qu'il dit de rai-

ſonnemens ſolides, & de preuves convaincantes, en ſorte que ſi les ames touchées d'un veritable deſir de ſe convertir, y trouverent dequoy profiter pour leur ſanctification, les Curieux & les Eſprits forts furent inſtruits de ce qu'il y a de plus conſiderable dans la Religion, & entendirent decider avec beaucoup de netteté & de force la pluſpart des Controverſes que nous avons euës juſqu'à preſent contre les Heretiques. Il donna ſur tout de grandes conſolations à

tous les nouveaux Convertis qui entendirent ces trois Discours, lors qu'il leur dit le troisiéme jour ; *Vous n'avez enviſagé juſqu'à voſtre réünion à l'Egliſe les choſes que d'une maniere toute differente de celle dont elles ſont, & pour parler avec un autre Aveugle qui eſtoit voſtre figure dans cet eſtat pitoyable, les hommes qui marchoient vous ont paru des arbres; mais enfin aprés que le divin Sauveur a mis de la bouë ſur vos yeux, c'eſt à dire, qu'il vous a fait connoiſtre vos égaremens, vous vous eſtes levez, vous*

vous estes lavez dans les eaux salutaires de la Penitence, & vostre aveuglement est entierement dissipé. Vous estiez des Brebis égarées, mais le Sauveur de nos ames vous a prises sur ses épaules pour vous ramener dans sa Bergerie. Vous estiez autant de Drachmes perduës, mais il a renversé toute sa Maison, & allumé tous ses flambeaux pour vous retrouver. Vous n'estiez pas les Enfans du Royaume, mais il veut vous faire asseoir avec Abraham, Isaac & Jacob. Vous estiez errans & vagabonds, mais il vous appelle à sa vigne

& à ces Noces ſacrées qu'il celebre à la ſainte Table avec les ames Fidelles. Enfin vous eſtiez des Enfans prodigues, qui vous eſtiez éloignez de la Maiſon de voſtre Pere, qui vous eſtiez abandonnez au libertinage, & qui aviez malheureuſement diſſipé toutes les graces qu'il vous avoit faites, mais vous n'avez pas plûtoſt reconnu qu'il n'y avoit rien de ſolide dans la Religion que vous profeſſiez, & qui fuſt capable de contenter des perſonnes de bon gouſt; vous ne luy avez pas plûtoſt témoigné la ſoif ardente que vous aviez

de vostre salut, & la faim de la justice qui vous pressoit ; vous ne luy avez pas plûtost demandé son pain surnaturel, & qui est quotidien à ses Eleus ; Vous ne vous estes pas plûtost humiliez devant luy pour reconnoistre vostre faute, que prenant compassion de vos miseres & de l'état déplorable dans lequel vous languissiez, il vous a embrassez tendrement, & a reparé les pertes que vous aviez faites pendant vostre éloignement. Il a commandé qu'on vous revestist de vostre premiere étole, & a voulu que toute sa Maison fust

ans la joye, parce qu'il avoit
'couvré des Enfans qu'il croyoit
erdus, & voyoit vivans ceux
u'il regardoit comme morts.
Ainſi qu'un autre Jacob, aprés
voir appris l'eſtat glorieux de
on cher Fils Joſeph, qu'il avoit
ru devoré par les Beſtes ſauva-
es, le Sauveur du Monde vous
voyant retirez de la gueule
beante du Dragon Infernal, n'a
reſque plus de tendreſſe que
our vous. Vous eſtes venus les
derniers, & il veut que vous
rempliſſiez les premieres places
dans ſon cœur. Il y a long-temps
que nous travaillons, & nous

ſerons bien-heureux ſi noſtre re-
compenſe égale la voſtre ; mais
noſtre œil n'eſt pas méchant,
parce que noſtre Dieu eſt bon
& miſericordieux. Nous ne
ſommes pas indignez avec le
Frere du Prodigue, qu'il vous
faſſe des graces que nous n'a-
vons jamais reſſenties ; nous
ſçauons que les derniers Enfans
d'un Homme luy ſont toûjours
les plus chers, que plus une choſe
à coûté de peine, plus on la tient
precieuſe. Comme Rachel, l'E-
gliſe paroiſſoit ſterile, lors qu'elle
a produit ces chers Benjamins,
dont la production eſt un pur

fet de la bonté de nostre Dieu.
y avoit long-temps qu'elle de-
andoit ces Enfans à ſon Epoux.
nfin elle les a conceus par l'o-
ration du S. Eſprit. Elle a de-
euré long-temps dans la triſ-
ſe que luy cauſoient les tran-
ées de ſon enfantement ſpiri-
el, & nous ſerions injuſtes de
vouloir priver de la joye
'a une Femme d'avoir mis au
onde un ſeul homme ; les biens
'ils recevront ne diminueront
s les noſtres. Noſtre Heritage,
ur eſtre partagé avec eux, n'en
ra pas moindre, & nous de-
ons taſcher, que comme noſtre

éloignement de Dieu par l
peché, ne luy avoit pas causé u
moindre déplaisir que celuy d
nos Freres Errans, par leur
apostasies de la Foy, nostr
retour à la grace donne aux
Saints une joye qui approche d
celle qu'a ressentie toute la Cou
Celeste de leur réünion à l'E
glise.

Les affaires des Venitien
avec les Turcs font tant d
bruit, & on parle si souven
des Places qu'ils ont repris
sur ces Infidelles, qu'il e
difficile que la nouvelle Cart

faite par le Pere Coronelli, Cosmographe de la Republique, n'excite de la curiosité. Ce Pere est fort connu en France, par les Globes qu'il a faits pour le Roy, & dont je vous ay entretenuë en plusieurs Lettres. La nouvelle Carte dont je vous parle, contient le Royaume de Dalmatie, divisé en Comtez & en Territoires. Il y a aussi la Province de Bosline, avec une partie de la Croatie, & la Morlaquie. Les personnes qui se connoissent en bonnes Cartes, verront aisément que celle-cy doit estre

préferée à toutes celles qui ont paru de ces pays-là. On ne trouvera ſur aucune les diviſions particuliers de la Dalmatie que vous y verrez. Il y'en a qui ont donné à ceux de Raguſe la grande Iſle de Curzola, qui appartient aux Venitiens, & tous les Geographes ont cru que les Iſles de Cazza & Cazzola eſtoient aux Venitiens, quoy qu'elles ſoient poſſedées par ceux de Raguſe, ainſi qu'on pourra le remarquer ſur cette Carte. Il y auroit encore beaucoup d'autres choſes à dire ſi l'on

vouloit entrer dans le détail de tout ce que l'on voit sur celle-cy, & qui n'eſt point ſur les autres. Les Sçavans qui aiment la Geographie ancienne, ſeront bien-aiſes de trouver icy les noms anciens des Iſles, Montagnes, Rivieres, & des Villes dont il eſt parlé dans les anciens Auteurs. Ces noms anciens eſtant joints aux modernes, donnent tout d'un coup un paralelle de la Geographie ancienne avec la moderne; & afin que l'on ne confonde point ce qui eſt ancien, on

en a marqué les noms d'une Etoile, ce que l'on ne trouve point aux noms modernes, & par ce moyen on satisfera également les Sçavans, & ceux qui ne recherchent que la Geographie moderne. On a observé la mesme chose dans la grande Carte du Royaume de Hongrie, en quatre feüilles, dont je vous ay parlé dans ma Lettre du mois d'Octobre 1687. On l'a rimprimée depuis peu avec plusieurs augmentations. Le Pere Coronelli estant à Venise pendant que l'on a gravé cette

Carte de Dalmatie à Paris, n'a pû corriger une faute qui s'y eſt gliſſée dans quelques exemplaires, & dont je vous avertis. C'eſt touchant la Ville de Clin. Le Graveur en ayant entendu parler, parce que les Nouvelles publiques en font ſouvent mention, & ne trouvant point ce nom ſur la Carte du Pere Coronelli, a cru bien faire de l'y ajoûter, ainſi qu'elle eſt ſur les Cartes gravées en France & en Hollande; mais il s'eſt trompé en cela, puis que le veritable nom de cette Pla-

ce eſt *Chnin*, & non pas *Clin*, comme l'a mandé le Pere Coronelli. C'eſt pourquoy il faut effacer la Ville de Clin qui eſt prés de la Riviere de Cetina en Dalmatie, & vous trouverez la Ville de Chnin dans la Boſſine ſur la Frontiere de Dalmatie & de la Croatie, prés de la Riviere de Chercha ou Kerka, & c'eſt la meſme que le Vulgaire a nommée mal à propos Clin. Elle eſt appellée en Latin *Tinia*. Il y a un Eveſché Suffragant de Spalato, & que l'on appelloit auſſi en Latin *Tini-*

nienſis & Crovatienſis Epiſcopatus. On trouve une deſcription & un plan gravé de cette Place, dans la deſcription de la Morée du Pere Coronelli, page 118. de l'Edition *in folio* faite à Paris en 1687. Cette Carte, & toutes les autres de ce Pere, ſe debitent à Paris chez Jean Baptiſte Nolin, ſur le Quay de l'Horloge du Palais, proche de la ruë du Harlay, à l'Enſeigne de la Place des Victoires. On y vend auſſi une Carte de France du meſme Auteur, laquelle, quoy que

d'une feüille, eſt tres-parti-
culariſée, curieuſe, nouvelle,
& fort eſtimée à la Cour.

Un Cavalier, auſſi ſpirituel que galant, ayant envie de connoiſtre une belle Dame, dont le merite faiſoit bruit dans une Ville où il arrivoit, découvrit qu'elle eſtoit aimée d'un Officier que ſon employ retenoit dans ſon Regiment. Il feignit d'en eſtre Amy, & d'avoir eſté chargé de luy dire bien des choſes de ſa part. Il la vit ſur ce pretexte, & en fut receu agreablement. La loüange ne

déplaiſt jamais aux Belles. Il en donna beaucoup à la Dame, & ayant remarqué qu'il ne luy avoit pas dépleu, en diſant qu'il avoit pris une commiſſion dangereuſe, puis qu'elle avoit des yeux tout propres à diviſer les meilleurs Amis, il luy envoya le lendemain les Vers que vous allez lire.

A MADAME...

DE voſtre Amant abſent vous peignant les ennuis,
Sçavez-vous, belle Iris, que pour
mon cœur je tremble,

Qu'au sien bien-tost il ne ressemble?
Fidelle à l'amitié ie fais ce que ie puis,
Pour ne trahir en rien celle qui nous assemble,
Mais ie sens trop, helas! en l'estat où ie suis,
Que vous nous broüillerez ensemble.

Ie me suis acquitté de ce que i'ay promis;
Vous parlant de ses maux, que pouvois-ie plus faire?
Quand ie cherche à remplir ce tendre ministere,
Faut-il que vos beaux yeux à qui tout est soûmis,
Pour sçavoir trop bien l'art de plaire,

Nous faſſe l'un l'autre ennemis?

2

Pour iuger de ſon feu i'en regarday
les charmes,
I'eſtois chargé de cet employ,
Mais auſſi-toſt que ie vous voy,
Pour mon repos quelles alarmes!
Vos yeux d'aſſez méchante foy
M'ont fait d'abord rendre les ar-
mes.

2

Epargnez mon cœur en ce iour,
Où ſi l'amitié fait naufrage,
Pour m'indemniſer du naufrage,
Souffrez qu'en vous faiſant ma
cour,
Ie retrouve un autre avantage
Dans les biens que promet l'amour.

Voicy les noms de pluſieurs perſonnes conſidera-

bles, dont la mort eſt arrivée le mois paſſé. Meſſire Alexandre de Vieuxpont, Marquis dudit lieu, Seigneur de Saintine & de Sainte Vaubourg. Il eſtoit de l'ancienne Famille de Vieuxpont en Normandie, qui porte *d'argent à dix Annelets de gueules*, 3. 3. 3. & 1. Elle a poſſedé la Baronnie de Neufbourg, les Seigneuries de Vieuxpont, Courville, Chailloüé, la Mothe, la Foreſt, Trocy, Buſſy, Villepreux, Baſemont, Beſanville, Meſles, Fatouville, Eſcorpin, Poiſſe, S. Pierre,

le-Viger, Quesnay-Doublet, & la Ringerie. La pieté de Gautier, Sire de Neufbourg, le porta à fonder le Prieuré de Courville. Son Fils Yves, Sire de Vieuxpont & de Courville, I. du nom, vivoit en l'an 1109. Il eut trois Fils, Yves, Robert, & Guillaume de Vieuxpont, qui donnerent des preuves de leur courage en chassant l'Anglois de leur Terre de Courville. Jean, Sire de Vieuxpont. Courville, & Chailloüé, épousa Jeanne de Vendosme. Il en eut Yves IV. du nom, Sire de Vieux-

pont, Courville & Chailloüé, puis Baron de Neufbourg, Chambellan du Roy Charles VI. lequel épouſa Blanche d'Harcourt, de l'illuſtre Maiſon des Comtes d'Harcourt, Fille de Philippes d'Harcourt, Sire de Bonneſtable. Son Contrat de Mariage du 14. Mars 1400. porte qu'elle eut en dot trois cens livres de rente en bonne & ſuffiſante aſſiete de terre, & trois mille francs d'or, dont on luy en bailla mille la veille de ſes épouſailles. Laurent, Sire de Vieuxpont & de Courville,

Baron de Neufbourg, leur Fils aiſné, fut auſſi Chambellan du Roy Charles VII. Il ſe maria en 1442. à Marie Huſſon, Fille du Comte de Tonnerre, dont il vint un Fils Jean de Vieuxpont, Baron de Neufbourg, & une Fille Jeanne de Vieuxpont, Femme de Jean de la Haye, Seigneur de Hotot, dont deſcendent les Seigneurs de Flotemanville-du-Monçel, & les Seigneurs de Breauté. Jean de Vieuxpont, Baron de Neufbourg, Sire de Vieuxpont & de Courville, épouſa en 1479.

Françoiſe de Roncherolles, de la Famille des Barons du Pont Saint-Pierre, dont ſont venus deux Fils, Laurent & Jean de Vieuxpont, qui ont fait les branches des Barons de Neufbourg, & des Seigneurs de Vieuxpont. De Laurent de Vieuxpont, Baron de Neufbourg, Fils aiſné, eſt deſcendu Alexandre de Vieuxpont, Baron de Neufbourg, Vice-Amiral de Bretagne, lequel épouſa en 1593. Renée de Tournemine, Fille de Jacques de Tournemine, Marquis de Coëtmur, & de

Lucrece de Rohan, dont il ne luy resta que trois Filles. L'aisnée, Loüise de Vieuxpont, épousa Guy de Rieux Sire de Sourdeac; la seconde, Renée de Vieuxpont, épousa Jean Baptiste de Crequi, Baron de Bernieules; & la troisiéme, Catherine de Vieuxpont, suivant la destination & la volonté de son Pere, épousa Henry de Vieuxpont, son Cousin, Sire & Baron de Vieuxpont, qui descendoit de Jean, Sire de Vieuxpont, & ce mariage donna la naissance à Messire Alexandre,

Marquis de Vieuxpont qui vient de mourir. Il y a une autre branche de cette Famille des Seigneurs de Chailloüé, descenduë de Guillaume de Vieuxpont, Seigneur de Chailloüé, Fils puisné de Blanche d'Harcourt. Il en est venu plusieurs personnes considerables dans l'Eglise & dans l'Epée, & entre autres, Jean de Vieuxpont, Seigneur de Chailloüé, qui se maria à Marie d'Annebault, Sœur de Jean d'Annebault, Cardinal & Evesque de Lizieux, & de Claude d'Annebault,

Maréchal & Amiral de France. De ce mariage vint Guillaume de Vieuxpont, Seigneur de Chailloüé, qui eut cinq Fils d'un merite particulier, ſçavoir ; Gabriel de Vieuxpont, Seigneur de Chailloüé, Chevalier de l'Ordre du Roy, premier Gentilhomme de la Fauconnerie de France ; Jean de Vieuxpont, Eveſque de Meaux en 1603 ; Auffrey de Vieuxpont Seigneur de Meſſes ; Gilles de Vieuxpont, Chevalier & Grand Hoſpitalier de Malthe, Commandeur de la

Croix en Brie & d'Orleans, & Pierre de Vieuxpont, Seigneur de Fatouville, Escorpin, Champauber & Poisle.

Messire Adrien de Croissy, Seigneur de Chaumont, Bougy & le Teil. Il estoit premier Chambellan de son Alteſſe Royale, Monsieur, Frere unique du Roy.

Messire Gation, Comte de Gassion, Lieutenant General des Armée du Roy, où il a servy avec avantage. Sa Famille qui est une des anciennes de Bearn, s'est renduë considerable par les grands

Hommes qu'elle a donnez. La memoire de l'Illuſtre Jean de Gaſſion, qui fut fait Maréchal de France en 1643. ne ſçauroit perir aprés les actions extraordinaires qu'il a faites. Il fut tué à la Bataille de Lens le 2. Octobre 1647. Pluſieurs Preſidens au Mortier, Procureurs Generaux, & Conſeillers au Parlement de Pau de cette Famille, y ont fait paroiſtre avec grande gloire leur capacité extraordinaire. Gaſſion porte *écartelé au premier & quatriéme d'azur, à la Tour donjonnée d'or, au deu-*

xiéme d'or au pal de gueules de quatre pieces, au troiſiéme d'azur à l'arbre d'or, au Lion paſſant de meſme.

Meſſire Jacques Goury. Il eſtoit Abbé de Blaſimont. Sa Famille a donné pluſieurs Maiſtres, Correcteurs & Officiers à la Chambre des Comptes de Paris. Goury porte *d'azur à trois Bandes d'or.*

Dame Catherine de Verton. Elle eſtoit Veuve de Meſſire Charles de Montleart Marquis de Rumont. La Famille de Montleart eſt ancienne. Meſſire Thibault de

Montleart, estoit Maistre des Arbalestriers de France sous le Regne de S. Loüis, & fut l'un des Grands Seigneurs qui assisterent au Parlement à l'Arrest qu'il rendit à la Chandeleur de l'année 1260. Marguerite de Montleart étoit en l'année 1340 Veuve de Jean, Sire d'Arablay. Elle eut une Fille, Marguerite d'Arablay, qui épousa Philippes de Courtenay, Seigneur de la Ferté Loupiere, dont vint Marguerite de Courtenay, Femme de Raoul le Bouteiller, Seigneur de

Montespilloüer, d'où descendent les Bouteillers de Senlis, Comtes & Marquis de Moucy.

Messire Antoine le Fevre, Seigneur de la Barre, Lieutenant General des Armées du Roy. Il a rendu plusieurs services considerables, tant en ses Intendances que dans les emplois qu'il a eus sur Mer. Il estoit Frere de M^re le Commandeur de la Barre, & Fils de feu M^re Antoine le Fevre, Seigneur de la Barre, Conseiller au Parlement de Paris, & Prevost des Marchands de-

puis l'année 1650. jusqu'en 1654. Il a laissé une Fille mariée à Messire Theodoric Sevin, Seigneur de Quincy, Presidente en la seconde Chambre des Enquestes du Parlement de Paris.

Messire Julien le Bret, Seigneur de Flacourt, Millaubourg, Fourieux & Vert. C'estoit le Pere de Messire Pierre Cardin le Bret, Seigneur de Flacourt, receu en 1676. Maistre des Requestes, aprés avoir esté Conseiller au Grand Conseil. Il est Intendant de Justice en Lionnois.

De cette Famille estoit Messire Cardin le Bret, celebre avocat General au Parlement de Paris, sous le Regne de Henry le Grand.

Messire Jean-Baptiste Amelot, Seigneur de Bisseüil, Maistre des Requestes, mort le Jeudy-Saint dernier 15. Avril en sa belle Maison de la Vieille ruë du Temple, qu'il avoit fait bâtir, & qui est fort estimée pour la delicatesse de l'Architecture qu'il y a fait observer. Il faisoit beaucoup de charitez, & estimoit fort les gens de Let-

tres. Il eſt mort âgé de ſoixante & ſeize ans. Je vous entretins de ſa Famille dans ma Lettre de Janvier dernier, quand je vous appris la mort de Dame Charlotte Brulart ſa Femme, qui mourut ſubitement le jour des Rois. Ils ont laiſſé trois Filles. L'aiſnée, Dame Marguerite-Françoiſe Amelot, a épouſé Meſſire Charles le Bourgoing, Marquis de Saulin, Coulanges ſur Yonne, Charantonnet, Chanlevrier, Lucy & Licheret, d'une Famille de Nivernois, originaire d'Alle-

magne. Il eſt Fils de Meſſire Jean le Bourgoing, Marquis de Faulin, & de Dame Suzanne de Montmorency, élevée Fille d'Honneur de la Reyne Marie de Medicis, Fille de Pierre de Montmorency, Seigneur de Laureſſe, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur du Perche. La ſeconde Fille eſt Dame Jeanne Amelot, Religieuſe en l'Abbaye Royale de Saint Antoine des Champs lez Paris; & la troiſiéme, Dame Charlotte-Angelique Amelot, Femme de Meſſire Jean-Baptiſte de Def-

fand, Marquis de la Lande, Colonel d'un Regiment de Dragons.

Mr Courtois, celebre Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, où il avoit beaucoup de pratiques. Il estoit Professeur Royal en l'Université de Paris.

Marc-Antonio Justiniani, Doge de Venise, mourut le 23. de Mars dernier. Il fut enterré le lendemain en l'Eglise des Religieux de l'Observance de Saint François de la Vigne. Quelques jours aprés on fit ses Obseques dans celle

de Saint Jean & de Saint Paul, où ſont les Religieux Dominicains ; enſuite tous les Gentilshommes Venitiens au deſſus de trente ans s'aſſemblerent dans la grande Sale du Conſeil, où le Generaliſſime Morosini fut éleu Doge tout d'une voix. Je ne vous parleray point des Ceremonies qui s'obſervent en ces ſortes d'élections, puis que je vous en fis un détail fort ample il y a quatre ans, lors que Juſtiniani fut éleu. A l'égard du nouveau Doge, vous verrez les ſervices conſidera-

bles qu'il a rendus à ſa Patrie, dans la Lettre que Mr Chaſſebras de Cramailles a écrite à Mr du Cheſne, dont le nom eſt ſi connu par les Ouvrages conſiderables dont luy & feu Mr du Cheſne ſon Pere ont enrichi noſtre Hiſtoire.

A Mr DUCHESNE, Sur l'Election du Doge de Veniſe.

IE répons preſentement aux trois points dont voſtre Amy ſouhaite d'eſtre informé au ſujet

de l'Election du nouveau Doge de Veniſe, qui fut faite le troiſiéme jour d'Avril dernier, par le Corps de la Nobleſſe aſſemblé dans la Salle du Grand Conſeil; le premier, quelle eſt ſa Famille, & qui eſt ſa Perſonne; le ſecond, où s'étend le pouvoir du Doge, & quelle eſt proprement ſa fonction; & le troiſiéme, quelle ſorte d'habit il porte dans les Ceremonies publiques.

Cette Famille de Moroſini, ou' Moreſini, dont le nom ne veut dire autre choſe qu'amour, tendreſſe & complaiſance, eſt

une des douze plus anciennes de Veniſe, qu'ils appellent communement Familles Electorales, ou Familles des douze Apoſtres, dont eſtoient les douze Tribuns qui éleurent le premier Doge, Paul-Luce Anafeſto, en l'année 697. Ceux de cette Famille viennent originairement de l'Eſclavonie. Ils ſe retirerent à Mantouë dans le temps que les Barbares ravageoient le Païs, & enſuite ils vinrent s'établir à Veniſe, où ils ont peſſedé de grandsbiens, & paru avec honneur & éclat, ayant toûjours eſté dans les premiers emplois &

dans les plus grandes Dignitez.

Ils ont donné trois Doges à la Republique. Dominique Morosini, éleu Doge en 1148. défit un grand nombre de Corsaires qui venoient saccager Ancone ; il les rendit captifs avec leur Commandant Guiscardo, & obligea plusieurs Villes à payer tribut à la Republique. Ce fut luy qui fit élever le superbe Clocher de Saint Marc avec plusieurs autres Edifices d'importance. Il eut deux Fils, tous deux Generaux d'Armée. Marin Morisini, Doge en 1248. remit la Ville de Padouë sous

sous l'obeissance de la Republique, aprés en avoir chassé le Tyran Esselin; & Michel Morosini, Doge en 1383. qui mourut quatorze mois aprés son élection, fit plusieurs Ordonnances pour abolir les assassinats & les meurtres qui estoient devenus fort communs.

Il y a eu encore de cette Famille plusieurs Cardinaux, Patriarches, Evesques, Generaux d'Armées, & autres personnes illustres, qui ont rendu des services considerables à la Republique; entre lesquels on peut compter Thomas Morosini, Car-

dinal, & Patriarche de Conſtantinople ; Pierre Moroſini, Cardinal de la creation de Gregoire XII. Marc Moroſini, Simon Moroſini, Nicolas Moroſini, & Jean-François Moroſini, Eveſque & Patriarche de Veniſe. André Moroſini fut commis par le Senat pour écrire l'Hiſtoire de Veniſe. Le Bienheureux Jean Moroſini vivoit au dixiéme ſiecle. Il ſe retira en un Hermitage en Gaſcogne avec ſon proche parent Pierre Orſeolo, qui ſe rendit Religieux aprés avoir eſté Doge. Il mena une vie toute ſainte durant pluſieurs années,

& obtint aprés de la Republique l'Isle de Saint George Majeur, à un mille de Venise, où il fonda le Monastere des Religieux Benedictins, qui passe pour un des plus beaux qui soit en toute l'Italie. Nous avons encore de cette Maison plusieurs Princesses & Dames qui se sont renduës recommandables par leur vertu, par leur pieté, & par les grandes alliances qu'elles ont contractées.

Dea Morosini contracta alliance avec Nicolas Trono, qui fut Doge en 1471. Morosina Morosini fut Femme de Marin

Grimani, Doge en 1595. Thomase Morosini épousa au troisiéme siecle Estienne, heritier d'André second Roy de Hongrie, & fut Mere d'André troisiéme, surnommé le Venitien, élu aussi Roy de Hongrie en 1290. C'estoit une Princesse aimée & cherie de chacun, & qui se rendit capable d'entrer dans le secret des affaires les plus importantes. Elle entretint une correspondance & une amitié particuliere entre la Republique de Venise & le Royaume de Hongrie, & obtint d'André son Fils l'investiture de la Principauté des Morlaques

pour Albert Morosini son Frere, qui se qualifioit encore Duc d'Esclavonie & Comte de Bossine; & pour en conserver la memoire à la posterité, ce Prince changea la face de ses Armes en une bande de mesme Email, l'Ecu cantonné d'une Croix d'argent en champ de gueules, qui sont les Armes de Morlaquie. Ses Descendans ont toûjours continué le mesme Blason.

Le Doge qui vient d'estre élu s'appelle François Morosini. Il est le cent-huitiéme Doge de Venise. La Republique connoissant sa probité & sa capacité, l'en-

voya au ſecours de Candie pour commander en qualité de Generaliſſime ; il s'y comporta avec toute la prudence imaginable, quoy que la fortune luy fuſt entierement opposée, en ſorte qu'auſſi-toſt qu'il fut retourné à Venise, le Grand Conſeil crea une Dignité ſurnumeraire de Procurateur dont il le reveſtit pour faire connoiſtre qu'il eſtoit enticrement content de ſa conduite, ce qui n'avoit point encore eſté pratiqué juſqu'alors. En l'année 1684. la Republique s'eſtant unie avec l'Empereur & le Roy de Pologne, pour faire la guerre

tous trois ensemble contre les Turcs, la Republique qui sçavoit déja par experience de quoy estoit capable le Procurateur Morosini, le crea une seconde fois Generalissime de ses Armées, & l'envoya du costé de la Morée pour repousser par Mer cet Ennemy commun du Christianisme, durant que l'Empereur & le Roy de Pologne le devoient attaquer en mesme temps chacun de leur costé. C'est là qu'il a fait voir de quelle utilité il estoit à la Republique, ayant soumis à l'Etat Venitien un nombre infiny de Places dans la Morée.

Aussi le Senat l'a-t-il recompensé de plusieurs marques d'honneur, toutes particulieres & extraordinaires. Il a élu Ambassadeur Extraordinaire en Pologne le Sieur Angelo Morosini son Parent ; il a fait le Sieur Laurent Morosini son Frere, chevalier, & a voulu que ce titre fust attaché à l'aisné de sa Famille à perpetuité, & qu'il joüist de tous les honneurs qui doivent suivre cette Dignité. Il a donné à son Neveu une dispense d'âge pour entrer dans le Senat, & l'a fait depuis Conseiller, quoy qu'il n'eust pas l'âge requis. Il a fait elever un

Buſte en Bronze dans la grande Salle du Conſeil des Dix à ſa memoire, avec des trophées & des Cartouches, & une inſcription qui marque que cet honneur luy a eſté rendu de ſon vivant; & enfin le Corps de la Nobleſſe l'a élevé au ſouverain degré où il ait pu monter, en le choiſiſſant pour ſon Chef & pour ſon Capitaine. Ce n'eſt pas là le ſeul exemple où les Doges ſe ſoient trouvez à l'Armée. En 1380. le Doge André Contarini ſe trouva en perſonne à la fameuſe Bataille qui ſe donna contre les Genois; & le Doge François Erizzo

voulut aller luy-meſme commander l'Armée contre les Turcs à l'âge de quatre-vingt ans, mais la mort le ſurprit en 1645. dans le temps qu'il ſe preparoit à partir.

A l'égard dn ſecond Article que vous me demandez, quel eſt le pouvoir du Doge, il ne faut pas croire que ſon pouvoir ſoit abſolu dans ſon Etat comme celuy d'un Roy dans ſon Royaume. Toute l'autorité de la Republique reſide dans le corps de la Nobleſſe dont le Doge n'eſt que le Chef & le Superieur, comme le cœur eſt la premiere

& la principale des parties qui composent la machine du corps humain. Il est étably pour avoir l'œil que chacun se tienne dans son devoir & fasse la fonction de sa Charge & de son Employ, afin de conserver par ce moyen l'union parfaite de ce Corps. C'est pourquoy il a droit d'entrer en connoissance de tout ce qui se pàsse dans la Republique, & de voir si les Loix y sont gardées & observées; mais il n'en peut pas faire de nouvelles, ny changer ou alterer celles qui sont déja établies. Il peut aller quand il veut à tous les Conseils & à

tous les Tribunaux, mais il n'a que ſa voix comme les autres Gentilshommes ſans y pouvoir preſider en Maiſtre & en Souverain, & s'il trouvoit quelque Magiſtrat qui ne rendiſt pas exactement la juſtice, ou qui paſſaſt les bornes de ſon pouvoir, il ſeroit obligé de s'en plaindre au Senat ſans oſer prendre l'autorité de le punir de luy meſme. Cependant on luy a donné toutes les marques exterieures de Principauté & de Souveraineté, comme une eſpece de recompenſe des peines & des fatigues qu'il eſt obligé de prendre. On luy

parle toûjours découvert, & il ne ſe decouvre pour perſonne, ſi ce n'eſt pour les Cardinaux qui vont aux Audiences, & pour les Princes du Sang. Toutes les Monnoyes ſe battent ſous ſon nom; les Lettres que la Republique envoye s'écrivent au nom du Doge, on luy adreſſe de meſme toutes celles que l'on écrit à la Republique, & l'on publie en ſon nom toutes les Loix & toutes les Ordonnances.

L'habit dont il eſt veſtu dans les fonctions publiques, qui eſt le troiſiéme point dont vous ſouhaitez d'eſtre informé, eſt de la

derniere magnificence. J'eus la curiosité il y a quatre ans estant à Venise, de le faire dessiner de la maniere que je vous l'envoye. La longue Veste à grandes manches qu'il porte est d'Etoffe d'or, de mesme que le Manteau Ducal où sont attachez plusieurs gros Boutons de vermeil doré. L'hermine qui est au haut du Manteau sur les Epaules, est une fourure blanche, mouchetée de noir. Elle est composée de plusieurs Peaux de certains petits Animaux qu'on trouve en Asie vers le Pont, qui sont d'une blancheur à ébloüir, & ont

ſeulement le bout de la queuë noir. On les appelle Mus Ponticus, *Souris du Pont. La Ceinture s'attache avec une Boucle d'or ou de Pierreries. Les Souliers & les Gans ſont d'écarlate rouge. La Coiffe qu'il a ſous ſon Bonnet, eſt de Toile de Lin fort fine, & ſe termine en deux pointes ſur les oreilles. Elle repreſente le Diadême que portoient les Empereurs, qui n'eſtoit cependant qu'une Bandelette qui leur entouroit la teſte, & le Bonnet eſt d'Etoffe d'or comme la Veſte, & luy ſert de Couronne. Sa forme de corne qui*

luy a fait prendre le nom de Corne Ducale, a donné occasion aux Curieux d'en rechercher l'origine.

Les uns pretendent qu'elle vient des Rois de Parthe, & en font voir de pareilles sur les Medailles antiques. D'autres disent qu'elle est aussi ancienne que le monde, & que les Rois & les Prestres s'en servoient dans l'ancienne Loy, alleguant à ce sujet ce Verset du premier Livre des Rois au second Chapitre; Dabit Imperium Regi suo, & sublimabit cornu Christi sui. *D'autres rapor-*

tent que le Roy Pepin voyant que le Doge ne portoit sur luy aucune marque exterieure de sa Dignité, détacha la Manche d'une Veste, & la mit sur la Teste du Doge en forme de Bonnet. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle estoit il y a cinq cens ans presque toute droite & en forme de Piramide un peu arrondie sur le haut, & peut-être que ceux qui l'ont inventée ont voulu imiter la Mitre Episcopale ou la Thiare Pontificale pour donner à entendre au Peuple que la veneration qu'il est obligé d'avoir pour son Prince,

doit estre toute sainte & toute sacrée, comme estant commandée de Dieu.

Outre cette Corne Ducale qu'il porte dans les Ceremonies publiques, il y en a une autre toute d'Or & de Pierreries que l'on conserve dans le Tresor de Saint Marc, & que l'on met sur la Teste du Doge le jour de son Couronnement. Le Diamant qui est à l'extremité & sur la pointe, est un present que le Roy Henry III. fit à la Republique à son retour de Pologne.

Comme vous estes extrement curieux, j'ay ajoûté à la Figure


T Bolivar fe

e je vous envoye, un morceau
Pavé de l'Eglise de Saint
Marc de Venise qui est tout de
Mosaïque ; il est à l'entrée de la
oisée du costé de l'Evangile.
est une des Propheties du fa-
eux Abbé Ioachim qui en
voit pris la conduite. Vous y
errez deux Cocqs qui portent
long Baton, où un Renard
t attaché & pendu par les
eds. Il a voulu representer les
ux Rois de France Charles
III. & Louis XII. qui firent
rtir de l'Etat de Milan le
Duc Louis Sforce usurpateur,
ince remply de tant de subti-

litez & de fineſſes qu'on la toûjours comparé à un Renard.

Vous me paroiſſez trop ſarisfaite de l'Epithalame que je vous envoyay la derniere fois, pour ne me pas obliger à vous faire part de ces autres Vers du meſme Auteur, c'eſt à dire, de Mr Diereville, dont je n'avois pas alors appris le nom. Ils ont eſté faits pour la meſme perſonne, & ſont comme une ſuite de l'Epithalame.

REPROCHES A UNE jeune Mariée.

AImable Iris, quels changemens,
On trouve dans ces lieux aprés vostre Hymenée!
On n'entend plus ces Instrumens
Qui vous faisoient passer sans ennuy la journée,
Dont les tons variez & toûjours ravissans,
Autrefois enlevoient nos sens.
Vostre voix ne fait plus l'agreable mélange
Qui rendoit ces concerts si doux.
Ah, qu'un tel silence est étrange!
On ne vous connoist plus chez vous.

On voit que voſtre heureux Epoux
Occupe voſtre eſprit ſans ceſſe,
Vous ne ſongez qu'à ſa tendreſſe.
Et vous n'avez plus rien pour
nous.

§

Rien n'eſt durable dans la vie,
Ces chants harmonieux qui bornoient
vos deſirs,
Ceſſent de faire vos plaiſirs
Depuis qu'à d'autres jeux voſtre
amour vous convie.
Ainſi les Roſſignols ſous des feüilla-
ges verds
Font retentir dans un boccage
Le bruit de leurs charmans concerts
Avant que l'Hymen les engage;
Mais dés qu'ils en portent les fers,
Ils ne font plus entendre leur ramage.

Comme nous ces petits Oiſeaux

Veulent multiplier leur estre ;
Et lors qu'en leurs Petits l'amour les
fait renaistre ,
Ils prennent tout le jour pour eux
des soins nouveaux ,
Et tous ces soins ne vont qu'à les
repaistre.
Ces petits Chantres de nos bois ,
Qui tenoient à leurs chants nostre
oreille appliquée ,
Occupent à chereher & porter la be-
quée
Les momens qu'ils mettoient à chan-
ter autrefois.

S

Vous n'avez pas encor de pareils
soins à prendre ,
A quoy passez-vous vostre temps ?
Il fuit toujours ; tâchez de rendre
De vos bontez pour nous nos desirs
plus contens.

N'aviez-vous des talens que pour
l'heureux Silvandre?
Vous pouvez avec luy contenter vo-
ſtre amour,
Paſſer dans ce plaiſir les nuits toutes
entieres;
Mais accordez à nos prieres
Du moins quelques momens du
jour.
Eſt-il un plus juſte partage?
Pourquoy nous priver d'un tel
bien?
Si vous reglez ainſi voſtre temps &
le ſien,
N'aura t-il pas ſur nous toujours
trop d'avantage?

§

Du temps paſſé le flateur ſouvenir
Nous fait plaindre noſtre diſ-
grace;
Nous regretons celuy qui paſſe.

Et

Et nous craignons encor plus l'avenir.

Pour dissiper ces cruelles alarmes,
Reprenez tous vos Instrumens;
Et ces petits delassemens
Vous feront retrouver en amour plus de charmes.

Il y va de vostre interest,
C'est pour vostre plaisir autant que pour le nostre;
Enfin ce plaisir ne nous plaist
Qu'autant qu'il peut faire le vostre.

Touchez donc vostre Claveßin,
Ee faites-nous encor admirer une main
Qui fit, en se donnant, tout le bonheur d'un autre.

On trouve de jour en jour des manieres plus faciles pour

enſeigner en fort peu de temps, tout ce qui regarde les Arts, & les Lettres. Il ſemble que l'eſprit de l'homme augmente toûjours, puis qu'on vient à bout preſentement de faire comprendre en peu de mois, ce qui demandoit autrefois des années entieres. On va encore plus loin. On fait qu'un homme ſe rend habile de ſoy-meſme, & ſans le ſecours d'un Maiſtre, dans ce qu'il veut ſçavoir, ſoit pour les Langues, ſoit pour les Sciences. Il vient de paroiſtre une nou-

velle Methode pour apprendre la Langue Italienne de cette maniere. Elle eſt de Mr Veneroni, Interprete du Roy en cette Langue ; il a déjà fait une Grammaire, & un Dictionnaire qu'on eſtime fort.

Je vous ay entretenuë dans une autre Lettre des Exercices publics qui ſe font tous les ans dans l'Ecole Royale des Maiſtres Chirurgiens Jurez de Paris pour ſatisfaire à la Fondation de feu M Biaienſe. Mr Dalibour, tres habile dans ſa Profeſſion, s'eſt acquitté ſur

la fin du mois passé du Cours d'Anatomie, où il a fait voir qu'on ne peut aller plus loin pour la delicateſſe de cet Art. Mr Meuriſſe, dont on connoiſt l'exactitude & l'adreſſe, a eſté auſſi choiſi pour faire celuy des Operations. Le Diſcours qu'il fit en le commençant ſatisfit extremement une nombreuſe Aſſemblée qui l'alla entendre.

Il y a long-temps que je ne vous parle plus de Converſions, le zele du Roy ayant agy avec un ſi grand ſuccés, que tout ſon Royaume eſt

devenu Catholique. Ceux qui professent une Religion contraire, & que quelque avanture y fait rencontrer, trouvent aussi-tost des personnes charitables qui s'interessent pour le salut de leurs ames. M le Bailly Colbert avoit un Domestque Mahometan appellé *Kara*, qui avoit esté pris par les Grecs, & qu'il avoit acheté à Malthe. Il employa beaucoup de gens pour travailler à le convertir, & comme ils ne purent vaincre l'obstination qu'il leur montra, il le mit enfin entre les mains

de Mr l'Abbé de Maurepas.

Cet Abbé luy fit ſi bien connoiſtre les veritez inconteſtables du Chriſtianiſme, qu'en eſtant demeuré perſuadé, il demanda le Bapteſme. Il le receut dans l'Egliſe de Saint Euſtache, où il voulut aller, quoy qu'il fuſt aſſez malade, pour pouvoir ſe diſpenſer de ſortir. On n'a jamais vû un zele plus ardent que celuy qu'il fit paroiſtre pour la Religion qu'il embraſſoit. Il mourut quelques jours aprés, & conſerva la meſme ferveur juſqu'à ſon

dernier moment.

Le 12. de ce mois le Roy donna audience aux Deputez des Etats de Bretagne, & ils y furent conduits par Mr de Saintot, Maistre des Ceremonies. Mr le Duc de Chaune, Gouverneur de la Province, les presenta à Sa Majesté, entre les mains de laquelle ils eurent l'honneur de remettre le Cahier, que le Roy donna à Mr le Marquis de Croissy, Ministre & Secretaire d'Etat. Mr de Coëtlogon, Evesque de S. Brieu, porta la parole, & fit un tres-

beau Discours. Il roula sur ce que toutes les Provinces tâchoient à l'envy de distinguer leur zele pour Sa Majesté, & que la Bretagne n'avoit jamais cedé à aucune dans les sentimens de soumission & de fidelité, quî estoient deus à un si grand Prince. Ces Députez furent ensuite conduits à l'audience de Madame la Dauphine, & le lendemain ils l'eurent de Monseigneur le Dauphin.

Depuis les Gouvernemens donnez par le Roy, dont je vous ay parlé au commence-

ment de cette Lettre, celuy de Nismes a esté donné à Mr Lozier, Brigadier d'Infanterie, Quoy que ce Gouvernement ne soit pas sur la Frontiere, il y a quelques années qu'il est devenu tres-important, & l'on peut juger par la consequence dont il est, du merite de celuy qui en a esté pourveu.

Mr de Chanterenne, qui commande un Bataillon dans le Regiment Dauphin, a esté fait Gouverneur d'Alais. Ce Commandant ne vous peut estre inconnu, aprés ce que

je vous en ay dit en plusieurs occasions.

Mr de la Haye, cy-devant Lieutenant de Roy de Charleville, a eu dans le mesme temps le Gouvernement de S. Hippolite. Vous voyez par là que le Roy ne recompense que des personnes dignes de ses graces, & qui se les sont attirées par leurs services.

Sa Majesté a aussi donné une pension considerable à Mademoiselle de Biron. Elle estoit premiere Fille d'honneur de Madame la Danphine, & doit épouser M. le

Marquis de Nogaret. Je vous en diray davantage quand le mariage ſera conſommé.

Je vous envoye un Air nouveau de la compoſition de Mademoiſelle Vailly, qui l'a appriſe d'un des plus habiles Maiſtres d'Italie. Les paroles ſont de feu M^r Gueret, Avocat au Parlement. Il eſt mort depuis un mois. C'eſtoit un des plus beaux eſprits de ce ſiecle. Le Journal des Audiences, le Parnaſſe Reformé, & pluſieurs autres Ouvrages qu'il a donnez au Public, parlent aſſez à ſa gloire.

AIR NOUVEAU.

LE Printemps ramene en ces lieux
Les Amours, les Ris, & les Ieux,
Et redonne à nos champs une beauté nouvelle :
Mais pour joüir de ces appas,
Et gouster les plaiſirs d'une ſaiſon ſi ſi belle,
Il faudroit eſtre heureux, & je ne le ſuis pas.

Rien n'eſt ſi à la mode que la Muſique, & c'eſt aujourd'huy la paſſion de la pluſpart des honneſtes gens, & des perſonnes de qualité; mais peu y réuſſiſſent comme Ma-

dame la Dauphine. Cette Princeſſe apprend à chanter depuis cinq ou ſix mois, avec un ſuccés ſurprenant. Elle a la voix d'une grande douceur, tres-legere, fort étenduë, & le gozier du monde le plus flexible. Elle ſçait parfaitement ce qu'elle chante, & c'eſt toûjours avec le meſme eſprit & la meſme grace qui accompagnent tout ce qu'elle fait. Voilà ce qui manque à la pluſpart de ceux qui ſe mêlent de chanter, il faut de l'ame, & une expreſſion juſte; c'eſt ce qui ne s'acquiert point, & que la

naiſſance donne. Madame la Dauphine a l'oreille admirable, & naturellement ſure, en ſorte qu'elle chante parfaitement en partie, à deux, à trois, & avec l'accompagnement; tout luy eſt égal, Airs & Scenes d'Opera, Airs de Lambert, du Camus, du vieux Boiſſet & autres avec les doubles. Elle a choiſi M Matho qui eſt de la Muſique du Roy, pour avoir l'honneur de luy montrer. Il avoit déja une grande reputation pour ſa voix, pour ſa maniere de chanter, & pour la ſcience

dans la Musique ; & ce que je viens de vous apprendre, acheve de persuader de son merite. Il donna l'année derniere un divertissement en Pastorale, qui fut chanté à Marly devant le Roy, & à Versailles dans les Appartemens, avec un applaudissement general. C'est ce qui a fait souhaiter de l'entendre encore cette année. Il a réussi de mesme. Sa Musique est extrémement gracieuse, & de bon goust ; tout en est fort travaillé & bien suivy : son chant touche, sa sim-

phonie eſt bien entenduë, & ſes Chœurs ſont agreables & bien remplis. Mr Morel qui eſt de la Muſique du Roy, & Valet de Chambre de Madame la Dauphine, avoit fait les paroles, qui ont beaucoup plu par le naturel avec lequel il travaille.

J'ay à vous apprendre la mort de Mr l'Abbé de Furetiere, arrivée le 14. de ce mois. Comme il avoit de grands differens avec Mrs de l'Academie Françoiſe, il donna un Blanc ſigné à Mr le Curé de Saint Euſtache, lors

qu'il s'acquitta il y a fort peu de temps, du devoir de Chrestien dans la quinzaine de Pasques. On a lieu de presumer d'un homme qui estoit mourant, que ce Blanc signé donnoit pouvoir à M de S Eustache, de l'engager à telles reparations qu'il auroit jugé à propos de luy faire faire pour marquer le repentir qu'il avoit des outrages où il s'estoit emporté dans ses Factums contre tout le Corps de l'Academie en general, & contre beaucoup de Particuliers. L'affaire qui a donné

lieu à l'exclusion dont il s'est plaint, a fait tant de bruit, que vous serez bien-aise d'en sçavoir les circonstances. Je ne sçaurois vous en mieux instruire, qu'en vous faisant part d'une Lettre qu'un de mes Amis, revenu de Province depuis un mois, m'a remise entre les mains. Elle luy fut écrite il y a un an ou environ, c'est à dire, dans le temps qu'on declara les Factums de Mr l'Abbé de Furetiere, Libelles diffamatoires. Elle est de Mr l'Abbé Tallemand l'Aisné, premier

Aumônier de Madame. C'eſt un des plus anciens de l'Académie; & comme il a toûjours eſté juſte & ſage, quoy qu'il ait eu part aux invectives de Mr de Furetiere, il vous ſera aiſé de connoiſtre qu'il a dit les choſes ſans paſſion, & c'eſt ce qui vous en fera voir la verité.

A MONSIEUR D. N.

LA lecture que je fis il y a deux ou trois jours de quelques Chapitres de la Republique

des Lettres, touchant l'affaire de l'Abbé de Furetiere contre Messieurs de l'Academie Françoise, me fit remarquer qu'elle n'est pas bien connuë. Elle fait beaucoup de bruit, mais l'on en parle d'une maniere si bizarre, que je vois bien qu'il n'y a que ceux qui y sont interessez qui en sçachent quelque chose de certain. C'est ce qui m'engage à vous en faire un ample détail, n'imaginant bien que dans un lieu aussi éloigné que la Province où vous estes, vous n'en pouvez avoir rien appris que confusément.

J'entray dans cette Illustre Compagnie le..... & je puis vous assurer qu'il ne s'y est rien fait de considerable que je ne l'aye assez exactement observé. L'Academie se tenoit alors à l'Hostel Seguier, & l'on s'assembloit dans la Chambre de M^r de Prieusac, ancien Conseiller d'Etat. D'abord ce n'estoit que le Lundy de chaque semaine, mais en ce temps-là on prit le Mercredy & le Samedy. Les choses s'y passoient avec assez peu d'application. On y arrivoit à l'heure que l'on vouloit, & l'on en sortoit de mesme. M. de

Mezeray s'estoit emparé du Dictionnaire, qui avoit esté abandonné depuis la mort de Mr de Vaugelas, personne ne s'estant voulu charger d'en faire le Canevas, c'est à dire, d'en apporter les mots faits, pour les corriger ensuite, soit qu'on cherchast à s'en épargner la peine, soit qu'on attendist que l'on en fust prié dans les formes. Mr Chapelain entre autres, estoit tres-capable de cet employ, mais il avoit sa Pucelle en teste, & n'eust pas voulu s'embarasser de la composition du Dictionnaire aussi facilement que le fit Mr de Mezeray, qui

ne plaignit point ſa peine, & qui ne deſeſperoit pas d'en tirer un jour quelque utilité. Il me ſouvient que l'on refaiſoit alors la lettre C, & je puis dire que cette lettre fut beaucoup mieux faite que celles qui eſtoient reſtées dans les Ecrits de Mr de Vaugelas, ce qui ſe peut voir par la comparaiſon des unes & des autres. Il ſe trouva quelqu'un qui fournit beaucoup de phraſes qui augmenterent & embellirent le Dictionnaire, de ſorte qu'on peut dire qu'il eſt changé en mieux depuis ce temps-là. On revit enſuite l'A, & le B.

Ces lettres seroient en meilleur estat qu'elles ne sont, si M^r de Mezeray eust esté d'une humeur un peu plus accommodante, & ne se fust point enteſté du Canevas qu'il nous presentoit. Ceux qui l'ont connu, & qui sçavent combien il avoit d'obstination à soûtenir ce qu'il avoit avancé, & sur tout, quand il s'agissoit des façons de parler dont il s'estoit servy dans son Histoire, tomberont d'accord qu'il estoit bien mal-aisé que nostre Dictionnaire qui se trouvoit entre ses mains, ne s'en ressentist un peu. On avoit beau alleguer de bon-

nes

nes raiſons, il les tournoit en raillerie, & ſi toutes les voix eſtoient contre luy, il trouvoit le moyen de les éluder, en n'écrivant en qualité de Secretaire, que ce qu'il luy ſembloit à propos. On a travaillé encore entierement ſous ſa main juſqu'à ce qu'on ait eſté tranſporté au Louvre, & que prévoyant la longueur du Dictionnaire, on a étably juſqu'à trois Bureaux, qui enfin ont eſté reduits à deux. J'avoüeray icy que depuis que Mr Colbert a fait donner des Jettons, on a eſté un peu plus exact à venir à l'heure, qu'on

n'eſtoit, mais il eſt pourtant vray que ce ſont les meſmes perſonnes qui compoſoient les Bureaux d'auparavant, qui compoſent ceux d'aujourd'huy, & ſans doute nous aurions achevé l'S, que nous revoyons comme le reſte des lettres qui ſont déja faites, ſi nous n'avions eſté interrompus par les affaires que nous a ſuſcitées l'Abbé de Furetiere, qui depuis qu'il eſt entré dans la Compagnie, a toûjours eu de mauvaiſes intentions pour elle.

Il y a plus de vingt ans qu'il s'aviſa de vouloir eſtre Academicien, & comme il avoit quel-

ques Amis, & qu'il ne rencontra guere de Competiteurs, il fut receu à l'Academie. Sa malignité ne nous estoit pas connuë. On croyoit qu'elle ne s'étendoit que sur les Procureurs & autres gens de chicane, contre qui il avoit fait des Satyres. Il est vray qu'il avoit imprimé son Roman Bourgeois, que peu de personnes ont eu la patience de lire, & dont on n'auroit jamais parlé sans sa Lettre dédicatoire au Boureau. Un esprit si mal tourné auroit dû nous faire peur, si on y avoit fait les reflexions qu'on y devoit faire; mais au lieu d'en

juger comme il falloit, on interpreta tout favorablement, & l'on crut que c'estoit un avantage d'avoir un homme si singulier, qui sçavoit mille particularitez, sinon du beau monde, au moins de la Bourgeoisie; mesme son Epistre au Bourreau fut regardée comme une genereuse censure de la pluspart des Epistres dedicatoires.

Il a vescu parmy ses Confreres assez honnestement, du moins en apparence, durant dix ou douze années. Il a lû quelquefois des Vers à la reception des nouveaux Academiciens. C'estoit ordinai-

rement quelques Fables & quel-
ques Apologues, qui recevoient
assez d'applaudissement. Il ne
loüoit jamais les autres; mais
aussi ne paroissoit-il pas trop en-
testé de ses Ouvrages. On dit
qu'il a fait quelques Paraphra-
ses sur les Paraboles du Nou-
veau testament. Je n'en diray
rien, parce que je ne les ay pas
lûës. Ses manieres n'estoient ny
douces ny arrogantes, & comme
il avoit la veuë assez mauvaise,
cela estoit cause qu'il paroissoit
moins civil, & saliüoit moins
ceux qu'il rencontroit. Cela fai-
soit aussi que quand il tenoit le

Cahier, il l'approchoit ſi prés de ſa bouche qu'on ne le pouvoit entendre, ce qui obligeoit la Compagnie à le faire recommencer. Il s'en mettoit en colere, & quelquefois en une ſi méchante humeur, qu'il jettoit tout là, & écrivoit ſouvent le contraire de ce qu'on luy avoit dit.

Il arriva enfin au grand malheur du Dictionnaire, que Mr de Mezeray ſe trouva mal ſatisfait de ſes Confreres, ſur ce qu'ils luy firent pluſieurs fois de ſuite effacer toutes les Phraſes qu'il avoit apportées, & que l'on ne trouvoit point non ſeulement

du bel usage, mais mesme de l'usage aprouvé parmi le Peuple. Il estoit pourtant persuadé qu'il les avoit consacrées en les mettant dans son Histoire. M. de Furetiere se plaignoit ainsi que luy de ce qu'on n'y vouloit pas faire entrer plusieurs mots des Arts, qui en auroient fait, à ce qu'il disoit, toute la beauté & toute la richesse. Ces deux hommes ne cessoient de se plaindre. L'un faisoit voir un Cahier où l'on avoit effacé toutes les façons de parler, qu'il avoit recuëillies chez tous ses Comperes, & dans tous les Quartiers de la Ville, sans même

oublier celuy des Halles; & l'autre, de ce qu'on avoit rejetté les plus curieux Termes de la Chicane, de la Greve, du Port au Foin, & de la Place Maubert. Leur mécontentement les allia étroitement, & ils conjurerent ensemble contre le Dictionnaire de l'Academie.

M^r de Mezeray dans le dépit qu'il avoit de voir tant de belles manieres de parler perduës, pour lesquelles il avoit tant sué, & si inutilement, a souvent menacé qu'il feroit un Dictionnaire cent fois plus beau, & qui ne seroit composé que des choses que

nous n'avions pas voulu recevoir ; & M. de Furetiere en protestant contre l'ignorance des Academiciens, a dit hautement, qu'il en feroit voir un cent fois plus utile, & qui contiendroit les Termes les plus curieux de tous les Arts. Ces discours ont éſté regardez comme des menaces en l'air, & comme des plaintes frivoles de personnes trop amoureuses de leurs propres sentimens.

M^r de Mezeray estant mort, on jugea à propos d'envoyer quelqu'un des Academiciens en sa Maison, pour voir si dans ses Papiers on n'en trouveroit point

qui regardassent nostre Travail. M. l'Abbé de la Chambre & M. l'Abbé de Furetiere s'offrirent d'y aller, & s'y estant transportez, ils nous rapporterent qu'ils n'y avoient point trouvé la Lettre P. dont nous estions en peine, & que nous croyions avoir esté confonduë avec une infinité d'autres Papiers, qui traînoient dans les Chambres du Défunt, Mr de Furetiere qui avoit son interest caché, profita de l'occasion sans que Mr l'Abbé de la Chambre s'en apperceust, & s'empara de toutes les feüilles que Mr de Mezeray, comme

Secretaire de l'Academie, avoit soin de retirer de chez le Sieur Petit Libraire, à mesure qu'on les imprimoit. Si-tost qu'il s'en fut saisi, il conceut le vaste dessein de son Dictionnaire universel; sur tout après qu'il eut acheté des heritiers du Sieur de Margane un Dictionnaire des Arts, que cet Avocat avoit composé, & sur lequel il avoit travaillé plus de quarante ans Avec ce Dictionnaire, & ce qui estoit imprimé de celuy de l'Academie qui alloit jusques à l'M., & les Manuscrits qu'il a trouvez chez Mr de Mezeray tou-

chant les autres Lettres, Mr de Furetiere crut estre en pouvoir de faire un Dictionnaire universel, lequel fourniroit tous les mots communs de la Langue, par le moyen de celuy de l'Academie, qui estoit entre ses mains, & ceux des Arts par le moyen du Dictionnaire du Sieur Margane qu'il venoit d'acheter à juste prix. Par là il pretendoit faire cinq grands Volumes, dont il tireroit de grosses sommes, ce qui luy serviroit à payer ses Creanciers les plus pressez, & à subsister honorablement, & luy feroit acquerir une grande reputation.

Pour parvenir à ſes fins, il avoit beſoin d'un Privilege. Il s'adreſſa à Monſieur le Chancelier le Tellier, qui le renvoya à Mr Charpentier, un des Examinateurs de Livres que l'on imprime, & auquel ce Chancelier avoit dit qu'il renvoyeroit tous les Dictionnaires à examiner, de peur que cela ne fiſt tort à celuy de l'Academie, laquelle fort long-temps auparavant avoit obtenu un Privilege, portant qu'aucun Dictionnaire purement François ne pourroit eſtre imprimé que vingt ans aprés que le ſien auroit eſté achevé.

& *cela pour beaucoup de raiſons, & entre autres pour mettre en repos l'eſprit du Sieur Petit ſon Libraire, qui faiſoit beaucoup de frais pour l'impreſſion de cet Ouvrage. M. de Furetiere demanda à M. Charpentier un Certificat pour ſon Dictionnaire des Arts, & comme il ne luy montra qu'un certain nombre de Cahiers, où il n'expliquoit aucun des mots ordinaires, M. Charpentier luy donna une atteſtation, par laquelle il approuvoit ſon Dictionnaire, dont le Titre ne regardoit d'abord que les Arts, & auquel M. de Fu-*

retiere insera ensuite une ligne qui ajouste, Les mots communs de la Langue. *Ce Privilege ne fut pas si-tost obtenu que le Sieur Petit Libraire de l'Academie l'ayant appris, nous vint avertir que M. de Furetiere faisoit imprimer un Dictionnaire François, contre le Privilege exclusif de l'Academie. M. Charpentier expliqua à la Compagnie la maniere dont il avoit été surpris. On se plaignit à M. de Furetiere, & cependant les Officiers qui estoient M. Racine Directeur, & M. Boyer Chancelier, laisserent passer tout le*

temps de leur Magistrature sans y donner d'autre ordre que d'exhorter M. de Furetiere, de renoncer au dessein qu'il avoit formé de faire un Dictionnaire, où apparemment il feroit entrer beaucoup de choses qui seroient tirées du nostre. C'estoit ainsi que l'usage & la prudence demandoient qu'on en usast. On tâcha d'abord à gagner les gens par des remontrances, & si la justice & leur obstination les ont fait ensuite pousser davantage, ce n'est qu'aprés avoir employé les voyes de douceur. Enfin l'affaire alla si loin que M. de Louvois en ayant esté

instruit, en parla chez luy à ceux qui composent l'Academie des Medailles, dont sont M. l'Abbé Tallemant le jeune, M. Charpentier, M. Quinaut, & depuis quelque temps Mrs Racine & des Preaux avec quelques autres qui ne sont pas de l'Academie Françoise. Quelques jours aprés, M. l'Abbé Tallemant le jeune ayant raporté le discours de M. de Louvois a quelques-uns de la Compagnie avant que tout le monde fust venu, on le pria d'en parler en pleine Assemblée, puis que les Officiers gardoient le silence M. de Furetiere

s'y trouva, & ce fut en ſa preſence que M. l'Abbé Tallemant le jeune dit ce qu'il avoit appris, à quoy M. de Furetiere répondit entre ſes dents ſans vouloir s'expliquer entierementt. La rencontre des Feſtes de Noël, me donna lieu de luy dire qu'apparemment il ne laiſſeroit pas paſſer de ſi bons jours, ſans nous reſtituer ce qu'il avoit pris de noſtre Dictionnaire. Mr de Beneſerade luy dit quelque choſe d'approchant. Mr Boyer, M. le Clerc, M. de la Fontaine en firent à peu prés de même. M. Charpentier, M. Quinaut,

M. d'Aucourt, M. Perraut, M. de Lavau, M. Renier, & M. Doujat, luy remontrerent le tort qu'il avoit. Il les écouta ſans leur temoigner aucun chagrin de leurs remontrances, mais il ſemble qu'il les ait diſtinguez de tous les autres, puis qu'il les à particulierement attaquez dans ſes Factums.

La Direction de M. Racine eſtant finie, M. le Premier Preſident fut Directeur. M. de Furetiere crût par là avoir trouvé une graude protection, ſe fondant ſur l'amitié de M. de Gone, qui demeure chez M. le Premier

President. En effet ils engagerent cet Illustre Magistrat malgré ses grandes occupations, à venir à l'Academie, à laquelle il proposa que pourvû qu'on suspendist la plainte qu'on avoit dessein de faire à M. le Chancelier de la surprise du Sceau, il acommoderoit toutes choses. On y consentit. On nomma quatre personnes du Corps qui se rendirent à son Hôtel, & M. le Premier Pre-sident estant demeuré convaincu que l'Abbé de Furetiere avoit tort, dit ; Que jusque-là il l'avoit connu pour homme de mauvais goût, mais qu'il com-

mençoit à le connoiſtre pour homme de mauvaiſe foy. *M. de Furetiere ne voulut point executer ce qu'avoit prononcé M. le Premier Preſident, qui eſtoit de nous rendre ce qu'il nous avoit pris, & de s'en tenir au Dictionnaire des Arts. Il voulut ſoutenir ſon Privilege, il nous fit pluſieurs chicanes, mais enfin ſon Privilege fut revoqué par feu M. le Chancelier le Tellier.*

Dans ce temps-là, on employa toutes ſortes de moyens pour le faire revenir à ſoy, & pour l'obliger de renoncer aux pretentions qu'il avoit toûjours de faire

imprimer son Dictionnaire. Plusieurs personnes de l'Academie luy parlerent, & Mrs Racine & des Preaux ses meilleurs amis, se servirent du pouvoir qu'ils croyoient avoir sur son esprit, mais ils n'en purent obtenir aucune chose, & comme on vit qu'au lieu de changer de procedé il avoit écrit une Lettre au Roy à la teste de ses Essais, où il y a beaucoup de choses pleines de mépris pour la Compagnie, & de peu de respect pour son Auguste Protecteur, dont il se dit, Le tres-affectionné serviteur, *& le signe ainsi, on jugea à pro-*

pos de s'assembler & de voir s'il estoit destituable, le tout estant soumis à la volonté de Sa Majesté, La Compagnie s'estant trouvée assemblée au nombre de vingt selon les Statuts, on fit un Scrutin, & il se trouva dans la Boëte où l'on met les boules pour le Scrutin, dix-neuf boules noires, & une seule blanche. Ensuite ceux qui estoient en charge en ce temps-là porterent leurs memoires au Roy touchant les raisons de la destitution de l'Abbé de Furetiere. On vouloit d'abord ajoûter à ces Memoires plusieurs choses

touchant ſa conduite, mais la Compagnie trouva ce détail indigne d'elle, & ſe contenta de faire dire à ſa Majeſté, qu'outre les raiſons particulieres qu'on avoit de ſe plaindre de Mr de Furetiere, on pouvoit encore aſſeurer que ce n'eſtoit pas un homme dans l'ordre. Sur quoy Sa Majeſté répondit avec cette preſence d'eſprit qui l'accompagne toûjours, que nous ne devions pas l'avoir receu, s'il eſtoit tel que nous le diſions, à quoy Mr Rozet qui eſtoit preſent, repliqua avec beaucoup de reſpect, que nous ne le connoiſſions point alors

alors, comme nous l'avons connu depuis. On dit que le Roy parlant de cette affaire à un Academicien qui est de la Cour, cet Academicien répondit à SA MAIESTE' qu'il ne croyoit pas que la destitution de l'Abbé de Furetiere fût bien faite, parce qu'il auroit fallu avertir les Academiciens par des Billets, ce qu'il ne sçavoit pas qu'on eust fait. Apparemment il n'avoit pas receu son Billet d'avertissement, comme tous les autres chez qui on l'avoit porté. Ce discours, quoy que fait sans aucun mauvais dessein, ne laissa pas de

produire un mauvais éffet, & ſuſpendit ce que nous demandions à ſa Majeſté' c'eſt a dire, la permiſſion de remplir la place que nous venions de juger vacante. Cependant M^r de Furetiere fit courir un Libelle injurieux contre les treize qui luy avoient fait des remontrances à l'Academie. Ce Libelle fut donné d'abord en Manuſcrit. M^r des Preaux nous le communiqua à tous, & l'on ne croyoit pas que ſon Auteur s'oubliaſt jamais aſſez pour le faire imprimer. On le fit voir à la Cour, & l'on dit meſme que l'on en leut quelque choſe au Roy.

Cela donna de la curiosité aux Courtisans, de la vanité à Mr de Furetiere, & de la satisfaction à ceux qui feignant de le blâmer, le faisoient valoir sous mains & s'interessoient à ses loüanges.

Depuis ce temps-là, Mr de Furetiere a donné des Essais, pour faire voir ce que doit estre un jour son Dictionnaire, & l'on peut dire que dans ces Essais il n'y a presque rien de raisonnable, que ce qu'il a tiré du Dictionnaire de l'Academie. Cependant cela luy fait honneur dans le monde, parce qu'on ne voit pas les endroits, où il a pris ce qu'il a de

meilleur, & il eſt d'aſſez mẽ-chante foy, pour dire un jour, s'il eſt encore vivant quand nous ſerons paroiſtre noſtre Dictionnaire, que c'eſt de luy que nous avons pris tout ce que nous avons de bon.

Je ne finirois jamais ſi je voulois refuter toutes les calomnies qu'il profere contre l'Academie, & ſur tout contre les treize qui la compoſent ordinairement. Elles ſont ſi exagerées qu'elles ſe détruiſent d'elles-meſmes. A legard du general il n'auroit rien à dire, ſi on luy oſtoit les reproches de la longueur de ſon Travail, à quoy M^r

l'Abbé Renier a repondu amplement dans les écrits qu'il a presentez à Mr le Chancelier, & sans les Jettons qu'il fronde sans cesse & dont il estoit aussi curieux qu'aucun de ses Confreres, puis qu'il venoit toûjours une heure avant les autres, si ce n'est qu'il se veuille excuser en disant, qu'il ne venoit à l'Academie de si bonne heure que pour transcrire le Dictionnaire dont il n'avoit point encore les feüilles, & qui ne sont en sa possession que depuis la mort de Mr de Mezeray, comme je l'ay déja dit.

Cependant la plus grande injure

qu'il dise, c'est que l'on est Jetton-nier, ne s'apercevant pas qu'il temoigne par là avoir quelque regret aux Jettons, & qu'il louë les gens qu'il pense blasmer ; car pour avoir des Jettons il faut travailler, & s'il y a quelque chose de bon dans le travail, il n'apartient qu'à ceux qui ont esté assidus. En effet les autres Academiciens, bien que par leur merite particulier, ils soient tous fort loüables, éstant regardez comme Academiciens, ne le sont pas tant que ceux qui s'appliquent journellement au Travail, & les honneurs qu'il fait aux premiers, sont plûtost

des reproches que des loüanges.

Je n'entreray point dans les raisons qui luy ont fait épargner ceux qu'il n'a point nommez dans ses satyres. Je vous diray seulement que Mr de Boucherat, presentement Chancelier, de France, aprés l'avoir voulu inutilement reduire à se contenter au Dictionnaire des termes des Arts, pour lequel on a eu tout de nouveau quelques conferences avec luy chez M. le President de Mesmes, n'en a plus voulu entendre parler, de sorte que Mrs les Magistrats indignez de voir qu'il continuoit à publier ses invectives contre tout

le Corps en general, & en particulier contre les treize qu'il avoit déja attaquez, ont donné une Sentence à la requisition de M. le Procureur du Roy, par laquelle ses Factums ont esté declarez libelles diffamatoires, avec défenses de les debiter sous les peines portées par la Sentence, dont on a veu des copies affichées par toute la Ville.

Voilà, Monsieur, ce que je puis vous mander pour vous instruire des choses cõme elles se sont passées dans la pure verité. Au reste vous trouverez que ma maniere d'écrire est toute opposée à la sienne. Je n'avance rien qui ne soit verita-

ble & que je ne prouve, au lieu qu'il s'eſt accouſtumé à ne dire aucun mot de verité, ce qui ſe peut voir par les contradictions qu'on trouve dans ſes écrits, & par les faux bruits qu'il fait répandre, comme de dire que M. le Chancelier à reconnu qu'il avoit raiſon, mais que pour le bien de la paix, il ſortiroit de l'Academie Françoiſe, à condition qu'on luy donneroit une place dans celle des Sciences, où il auroit mille écus de penſion. Ces ſortes de bruits, tout faux qu'ils ſont, ne laiſſent pas de trouver des dupes qui les croyent, & il

ne luy importe guere qu'on le convainque de faux, pourvû qu'on le laisse vivre, qu'il ne paye point ses dettes, & qu'il médise de tout le genre humain.

Je croy, Madame, que cette Lettre vous satisfera entierement sur la verité du demeslé qui a fait parler de tant de manieres differentes depuis que Mr de Furetiere s'est brouillé avec Mrs de l'Academie Françoise. Il estoit Prestre, & ce caractere devoit l'obliger à prendre une conduite aussi moderée & aussi

ſage que ceux qui compoſent cet illuſtre Corps ont fait. La Satyre rejoüit aſſez ordinairement, les gens deſintereſſez, mais comme il eſt difficile qu'on n'y faſſe entrer quelques traits de médiſance, parce qu'on cherche bien plus à contenter le gouſt du Lecteur qu'à l'inſtruire de la verité de beaucoup de choſes, dont bien ſouvent il n'eſt pas fort neceſſaire qu'il ſoit informé, cela eſt cauſe que l'on ne donne pas toûjours à l'Autheur les meſmes loüanges qu'on donne à l'Ouvrage.

A l'égard de ce que dit M^r l'Abbé Tallemant l'aîsné, que si l'on peut reprocher quelque chose à l'Académie, c'est seulement la lenteur de son travail, les raisons de cette lenteur qu'il est impossible d'éviter, sont expliquées avec tant d'esprit dans l'un des Dialogues de la seconde partie des *Dialogues Satyriques & Moraux* que le sieur Guerout debite depuis un mois, qu'il n'y a personne qui aprés en avoir fait la lecture ne demeure convaincu qu'un Dictionnaire est un

ouvrage qui ne ſe peut faire ſans beaucoup de temps, & que la difficulté en augmente, plus il y a d'habiles gens qui s'en meſlent. Je ne ſuis pas ſurpris de l'eſtime que vous me marquez pour cette ſeconde partie des Dialogues Moraux. J'ay entendu dire à un de nos Illuſtres qui a le meilleur gouſt pour les bonnes choſes, & le plus de reputation pour les belles Lettres, que celuy qui eſt entre Pediode & Polymathe, eſt dans ſon genre tout ce qu'on peut ſouhaiter que ſoit un ouvrage

de cette nature. Pediode eſt
un homme qui paſſe ſa vie
dans les plaiſirs des honneſtes
gens, & qui pretend contre
les maximes d'un Sçavant
que toute la ſcience neceſ
ſaire à l'homme eſt celle qu
ſe trouve dans le Livre du
bon ſens, &qui aprend à faire
l'accommodement de ſes paſ
ſions & de ſa raiſon, ſans ou
trer les unes, ny avilir l'au
tre.

Il y a long-temps que vous
ſçavez par les Nouvelles pu
bliques que la maladie de M
l'Electeur de Brandebourg

faiſoit craindre pour ſa vie.
Le peu de ſuccés qu'eurent les derniers remedes que l'on employa pour l'en tirer, luy ayant fait voir qu'il ne devoit plus ſonger qu'à mourir, il ſe fit porter au Conſeil le 7. de ce mois, & aprés avoir remercié ſes Miniſtres du zele & de la fidelité qu'ils avoient toujours montrée pour ſon ſervice, il les exhorta de demeurer dans les meſmes ſentimens pour le Prince Electoral ſon Fils qui luy devoit ſucceder, & auquel il donna pluſieurs inſ-

tructions, luy recommandant de reconnoiſtre l'amour de ſes fidelles Sujets. On le rapporta enſuite dans ſa Chambre où il eut un long entretien particulier avec ce meſme Prince, qui s'étant mis à genoux receut ſa Benediction. Il mourut deux jours aprés, âgé de 69. ans, & enviſagea ce dernier moment avec une grande fermeté. Brandebourg eſt un Pays d'Allemagne, avec Titre de Marquiſat & Electorat de l'Empire. Il eſt ſitué enrre la Pruſſe, la Pomeranie, le Mexlebourg, la

haute & basse Saxe, le Duché de Brunsvicwick & la Lusace, Berlin est la Ville Capitale sur le Havel comme Brandebourg, qui est aussi une Ville. La domination de cet Electeur est considerable. Elle s'étend depuis le Duché de Cleves jusqu'à celuy de Prusse, éloignez l'un de l'autre de deux cens lieuës d'Allemagne, mais ses Etats ne sont pas unis, Il est grand Chambellan de l'Empire, & a son rang à main droite du Duc de Saxe. Il porte le Sceptre devant l'Empereur,

& lors qu'il luy rend au Feſtin le devoir de Grand Chambellan, il court à cheval depuis l'entrée de la Salle juſques au Bufet, & aprés y avoir pris le Baſſin, l'Eguiere & la Serviette, il retourne de la meſme ſorte, deſcend de cheval, & donne à laver à l'Empereur. Dans l'ordre des Aſſemblées il eſt le penultiéme des Electeurs, depuis que l'on a créé le huitiéme Electorat. Le Brandebourg receut le nom de Marche ou Marquiſat, lors que l'Empereur Henry l'Oiſeleur y éta-

blit des Marquis ou Gouverneurs vers l'an 927. l'Empereur Sigiſmond vendit ce Marquiſat en 1411. à Frederic IV. Burgrave de Nuremberg, qui fut declaré Electeur ſix ans aprés au Concile de Conſtance. Frederic ſon Fils, dit aux dents de fer, ſoumit la Pomeranie, & aprés avoir perdu deux Fils qu'il avoit eus de Catherine de Saxe, il laiſſa l'Electorat à Albert ſon Frere qui mourut en 1486. Jean ſon Fils ſurnommé le Grand, & le Ciceron Germanique, à cauſe de

la grandeur de sa taille & de son éloquence, fut pere de Joachim I. qui excellant en la connoissance des Langues, des Mathematiques, de l'Astrologie, & de l'Histoire, fonda l'Universite de fort sur l'Oder. Son zele fut grand pour la Religion Catholique. Elizabeth, Fille de Jean Roy de Danemark sa femme s'estoit laissée infecter de l'Heresie de Luther, & elle n'évita la prison où il avoit resolu de l'enfermer, qu'en se retirant en Saxe. Il eut pour Fils Joachim II. qui sui-

vit la Religion de sa Mere, & mourut empoisonné par un Medecin Juif en 1571. Il eut pour successeur Jean George son Fils, qui estant mort en 1598. laissa l'Electorat à Joachim Frideric. Celuy-cy le garda dix ans, & fut Pere de Jean Sigismond, qui en 1614. introduisit dans ses Etats la Doctrine de Calvin, que tous ses Successeurs ont suivie. Il épousa Anne, Fille ainée d'Albert Frederic Duc de Prusse, & de Marie Eleonor de Cleves, & en eut George Guillaume qui mourut à Konisberg dans la Prus-

ſe en 1640. laiſſant d'Elizabeth Charlotte Fille de Frederic IV. Electeur Palatin, Frederic Guillaume. C'eſt celuy dont je vous aprens la mort. Il épouſa en 1646. Louiſe Henriette de Naſſau, Fille de Frederic Henry Prince d'Orange, & d'Amalie Comteſſe de Solm, & il en a eu entre autres enfans Charles Emile né en 1655. & mort à Strasbourg en 1674. Frederic Guillaume né en 1657. & Loüis qui mourut l'année derniere. Cette Electrice eſtant morte le 15. Juin 1667. il prit une ſeconde alliance un an aprés

avec Dorotée de Holſace, Fille de Philippes Duc de Holſace Glucksbourg, & veuve de Chriſtian Louis, Duc de Lunebourg Zell. Il en a laiſſé pluſieurs Enfans, Philippes Guillaume, né en 1669. Albert Frederic en 1672. Charles Philippes en 1673. & quelques Filles. Frederic Guillaume, preſentement Electeur, épouſa le 23. Aouſt 1679. Elizabeth Henriette, Fille de Guillaume Landgrave de Heſſe Caſſel & de Heduvige Sophie, Sœur de l'Electeur ſon Pere. La Maiſon de Brandebourg a fait

les branches de Iargendorff, de Culembach, d'Anſpac, & de Voitgland. La premiere & la derniere ſont éteintes. Jean-George, Electeur de Brandebourg, eut entre autres Enfans d'Elizabeth ſa troiſiéme Femme, Fille de Joachim Erneſt, Duc d'Anhalt; Chriſtian, Marquis de Culembach & de Bareith dans la Franconie; & Joachim Erneſt, Marquis d'Anſpach. Chriſtian laiſſa deux Fils, Erdman-Auguſte, & George-Albert. Le premier mourut en 1651. laiſſant de Sophie de Brandebourg Chriſtian

ſtian Erneſt, qui en 1662. épouſa Ertmude-Sophie, Fille de Jean-George II. Duc & Electeur de Saxe. Le ſecond, ſçavoir George-Albert, épouſa en 1651. Marie-Elizabeth d'Holſace, Fille du Duc Philippes, dont il a eu Erdman-Philippes, & Chriſtian-Henry. Quant à Joachim Erneſt, Marquis d'Anſpach, il épouſa Sophie de Solms, dont il eut Albert qui a pris deux alliances; la premiere en 1642. avec Loüiſe Henriette, Fille de Loüis-Frederic, Duc de Wirtemberg. Comte de Mont-

belliar, morte en 1650. & la ſeconde avec Marguerite-Sophie d'Ottinghen. Il a des Enfans de l'une & de l'autre.

Nous avons perdu icy pendant ce mois quelques Perſonnes conſiderables, dont voicy les noms. Mademoiſelle Judith de Pons. Elle a eſté Fille d'honneur de la feuë Reine Mere du Roy. De cette Maiſon eſtoient Raimond de Pons, Cardinal & Eveſque de Liſieux en 1230. Pontus de Pons, Eveſque de Saintes en 1223. Geoffroy de Pons, Eveſque de Maillezais. Renaut de

Pons, Vicomte de Carlat, Sire de Pons, Ribera, & Blaye, avoit le commandement des Genſdarmes du Roy en 1345. Antoine Sire de Pons, Comte de Marennes, fut fait Chevalier des Ordres du Roy en 1578. Il eſtoit Capitaine des cent Gentilshommes de la Maiſon de Sa Majeſté. De celle de Pons ſont venus les Comtes de Marennes, Barons de Mirambeau, Marquis de la Caze, & Barons de Tors, du ſurnom de Pons.

Meſſire Loüis de Montigny, Marquis de Congis. Il

eſtoit Capitaine & Gouver-
neur du Palais & Jardin royal
des Tuilleries. Son Pere Fran-
çois de Coligny, & ſon Ayeul
Gabriel de Montigny, avoient
eu le meſme Gouvernement.
Le Roy vient de le donner au
Fils de Mr le Marquis de Con-
gis ſon Frere, qui eſt le plus
ancien Capitaine aux Gardes.

Dame Françoiſe Doujat.
Elle avoit épouſé en premie-
res Noces Meſſire Jean Scar-
ron, Seigneur de Mandiné,
Loigne, & Bois-Larcher,
Maiſtre d'Hoſtel du Roy, &
en ſecondes Noces Meſſire

Pierre Larcher, Seigneur des Boullay, Lieutenant au Regiment des Gardes Françoises.

Dame Françoise-Estienne des Belles. Elle estoit Femme de Messire Philippes de Moucy, Seigneur de Couraine & de Mignault, Procureur General au Bureau des Finances en la Generalité de Paris.

Messire Jean-Charles Olier, Aumônier du Roy. Il estoit Abbé de Forestmontier. Sa Famille a donné divers Officiers des Cours Souveraines.

Le Pere Mourgues, Jesuite,

qui eſt auſſi grand Orateur que fameux Poëte & habile Mathematicien, a donné de nouvelles preuves de ſon éloquence pour la Chaire par ſes Predications faites le Careſme dernier, dans la Chapelle Royale des Penitens bleus de la Ville de Toulouſe, dans laquelle il avoit fait auparavant avec beaucoup de ſuccés l'Oraiſon funebre de Monſieur le Prince, qui eſtoit de cette Confrerie. Elle eſt des plus illuſtres du Royaume, & vous n'en douterez pas quand je vous auray appris

que le Roy & Monſieur ſe firent auſſi Penitens bleus à leur paſſage par Toulouſe, dans le temps du Mariage de Sa Majeſté.

Mrs les Curez de Paris ſemblent de jour en jour redoubler leur zele pour le ſalut des ames qui leur ſont commiſes, & rien ne paroiſſant plus utile que les Miſſions, par les fruits viſibles que l'on en retire, M. l'Abbé de la Perouſe, à la priere de M. le Curé de Saint Paul, en commença une dans ſon Egliſe le Dimanche 16. de ce mois, avec pluſieurs Do-

éteurs de la Maiſon de Sor-
bonne. On y fait tous les jours
quatre Sermons. Le premier
eſt fait à quatre heures du
matin par M l'Abbé Cordel-
le, Curé de Sainte Geneviéve
des Ardens; le ſecond à dix
heures, par Mr l'Abbé de la
Perouſe, Doyen de Savoye;
le troiſiéme, par Mr l'Abbé
Galliot, Sous-Penitencier de
l'Egliſe de Paris, & le qua-
triéme, par Mr l'Abbé Ge-
doin, celebre par le grand
nombre de Miſſions qu'il a
déja faites. Ces exercices con-
tinueront juſques au jour

de Saint Jean-Baptiſte.

Mr le Comte de Jarnac, Lieutenant de Roy en Guyenne, a épouſé depuis peu Mademoiſelle de Guimené. Il eſt de l'illuſtre Maiſon de Chabot, qui a donné entre autres Philippes Chabot, Comte de Buſançois & de Charny, Seigneur de Brion, Chevalier des Ordres de S. Michel & de la Jaretiere, Amiral de France, Gouverneur de Bourgogne & de Normandie; Antoine Chabot, Grand-Prieur de France; Guy Chabot, Seigneur de Jarnac, Chevalier de l'Ordre

de S. Michel, Gouverneur de la Rochelle, dont le courage s'eſt ſignalé au fameux combat qu'il fit en champ clos contre le Seigneur de la Chateigneraie ; Leonor Chabot, Grand Ecuyer de France, Comte de Charny, mort en 1497 ; François Chabot, Marquis de Mirebeau, Comte de Charny, Chevalier des Ordres du Roy en 1585. & Jacques Chabot, Marquis de Mirebeau, Comte de Charny, Chevalier des Ordres du Roy en 1597. Cette Maiſon de Chabot qui porte *d'or à trois*

chabots de gueules, eſt alliée aux Maiſons de Lorraine, Luxembourg, Melun, la Rochefoucault, Rochechoüart, Coligny, de Vergy, d'Aumont, Eſtiſſac, Silly, Saulx-Tavannes, Gouffier. Mademoiſelle de Guimené eſt Fille de Charles de Rohan, Duc de Montbaſon, Pair de France, Comte de Rochefort & de Montauban, & de Jeanne-Armande de Schomberg, Fille & Sœur des Maréchaux de France de ce nom, & petite Fille de Loüis de Rohan, Prince de Guimené, Duc de Mont-

bazon, Chevalier des Ordres du Roy, Pair & Grand-Veneur de France, mort en 1667. Elle a pour Freres M l'Abbé de Rohan, & M le Prince de Montauban ; & Mesdemoiselles de Rohan & de Montauban sont ses Sœurs.

Messire Pierre de Bragelongne, President aux Enquestes du Parlement de Bretagne, s'est marié dans le mesme temps. Il a épousé Madmoiselle de Gaumont, Niéce de feu M. de Gaumont, Conseiller à la seconde Chambre des Requestes du Palais.

Il eſt de la Famille des de Bra-
glelongne, ſi connuë par les
ſervices que ceux qui en
ſont ont rendus au Roy. Son
Frere eſt Meſſire Nicolas de
Bragelongne, cy-devant Tre-
ſorier general des Guerres, &
à preſent Treſorier general de
France à Paris. Leur Pere Pier-
re de Bragelongne, & leur
Ayeul Hierôme de Bragelon-
gne ont eſté Treſoriers gene-
raux de l'ordinaire des Guer-
res. De Bragelongne porte
de gueules à la face d'argent,
chargée d'une coquille de ſable,
accompagnée de trois moletes
d'éperon d'or.

La fidelité l'exactitude & le zele dans les ſervices que l'on rend au Roy ne demeurent point ſans recompenſe. C'eſt ce qui a fait meriter à Mr de Blair une Penſion de deux mille francs dont Sa Majeſté l'a gratifié depuis quinze jours avec l'agrément qui ſuit ſes biens-faits. Mr de Blair eſt Preſident au Mortier du Parlement de Mets, & la reputation qu'il s'eſt acquiſe dans les fonctions de cette importante Charge, engage tous ceux qui le connoiſſent à s'intereſſer dans

les graces qu'il reçoit.

Je vous ay si souvent parlé de l'Academie de Mr de Bernardy, que vous ne serez pas fachée d'en apprendre des nouvelles ; vous en trouverez qui luy sont avantageuses dans la Lettre que je vous envoye, & qui m'est tombée entre les mains depuis peu de jours.

A M. LE....

Lieutenant General des Armées du Roy, & Gouverneur pour Sa Majesté en....

A Paris ce 30. Avril 1688.

Sçachant comme je fais : Monsieur, l'interest que vous prenez à l'Academie de feu M^r de Bernardy, & que vos sages conseils n'ont pas peu contribuë à la rendre une des plus celebres de l'Europe & aujourd'huy la meilleure de Paris, je me crois obligé de vous apprendre l'heureux

eſtat où elle ſe trouve a preſent par les ſoins & l'aſſiduité de de Mr de Bernardy ſon Neveu qui luy a ſuccedé dans cet employ, & qui ayant juſques icy ſuivy les traces de cet Illuſtre Défunt, (appuyé du zele & des ſoins de Mr de Chateau-Neuf) gouſte avec plaiſir le fruit de ſon travail, voyant que ſa reputation augmente de jour en jour. Je vous avois deja mandé que le bon ordre & l'exactitude q'uon y fait obſerver, autant pour les bonnes mœurs que pour les exercices, luy avoient attiré un nombre conſiderable de gens de la

premiere qualité & qu'elle s'estoit meſme beaucoup élevée au deſſus des autres malgré le menſonge, & la calomnie, dont ſes ennemis s'eſtoient ſervis pour la deſtruire. Vous ſçavez auſſi que les depenſes exceſſives que ce Chef avoit faites en Chevaux la rendoient la mieux montée de Paris ; ainſi Monſieur, vous n'aurez pas de peine à croire que douze de ſes plus anciens Gentilshommes, partagez en deux Quadrilles ont extremement ſatisfait le Public dans un Carrouſel qu'ils firent le 5. de ce mois. Il commença par une Courſe de Teſtes. Mrs les

Marquis de Saint Martin, de Coëtlogon, d'Azerac, de Miremont, de Lostange, de Chappes, composoient la premiere, & Mrs. les Marquis du Coudray-Monpensier, de Rotelin, de Revinelo, de Dromeny, de Sapia, & de Tournemine faisoient la seconde. M. le Marquis de Chappes, Fils de M. le Duc d'Aumont, & de M. Lostange eurent l'avantage dans la premiere; & dans la seconde M. de Dromeny remporta le prx qui estoit une Epée d'argent avec une riche poignée d'or. Ils coururent ensuitte la bague pour l'autre prix.

qui estoit le portrait du Roy en émail dans une boëte d'or dont le tour estoit enrichy de gros Diamans tenant à une chaine d'or. M. de Miremont, sous-Doyen de l'Academie, emporta ce prix qui luy fut long-temps disputé par M^r de Rotelin & de Revinelo. Il me seroit difficile de vous marquer ceux qui se distinguerent le plus ; il n'y en eut pas un qui ne signalast son adresse, & qui n'emportast la bague deux ou trois fois, avec une grace qui charma toute la Compagnie qui fut tres nombreuse, quoy que de la part des Chef

on n'eust invité personne, à cause de l'inconstance du temps. Ces douze Cavaliers monterent ensuite un Cheval chacun, qu'ils firent manier au gré des plus habiles, & tout le monde avoüa qu'il estoit fort rare de voir ensemble douze Gentils-hommes aussi bien faits & aussi adroits. Je ne vous parle point de la magnificence qui éclatoit sur eux & sur leurs Chevaux; il suffit de vous dire que sans avoir égard à la despense ils n'apliquerent leur industrie qu'à la rendre agreable, & dans cet estat vous jugez bien, Monsieur, que les loüanges & les

applaudiſſemens ne manquerent pas. Deux jours aprés cette feſte, M. de Bernardy partit en poſte de cette Ville, où il n'eſt de retour que depuis huit jours. Comme perſonne n'a ſceu ſon deſſein; ſon abſence qui alarma beaucoup ſes amis, leur fit croire avec raiſon qu'elle n'avoit eſté causée que par le projet d'un mariage, auquel le Roy luy fait l'honneur de s'intereſſer par la connoiſſance que quelques perſonnes du premier rang luy ont donnée de ſon merite. Depuis ſon retour, il a aſſocié avec luy M. de Roquefort neveu de M. du Pleſſis qui

tenoit une des Academies de Paris. Les Connoisseurs scavent que son équipage estoit le meilleur aprés celuy de l'Academie dont je vous parle. Imaginez-vous de quelle importance doit estre à present celuy de M. de Bernardy ; on ne parle icy d'autre chose. Si vous venez bien-tost à Paris, comme vous me le faites esperer, vous avoüerez qu'il n'y a que le Roy ou les Princes de son Sang, qui puissent avoir un si grand nombre de beaux & de bons Chevaux, & il ne tiendra qu'à vous d'estre le temoin de l'adresse de cette belle Noblesse

dans un autre Carrousel pour le-quel on s'exerce de nouveau, & que l'on fera dans la Place du Fort qui apartient à cette maison, & où vous avez pris les premieres teintures de la guerre dans laquelle vous vous estes rendu si considerable par vostre valeur & vostre conduite. Je suis, Monsieur, avec toute l'estime qui vous est deuë, vostre &c.

Il faut vous parler des modes. Les Habits des Hommes se font toûjours de la mesme maniere, & ont la mesme taille tant les Culotes, que les Juste-au-corps, excepté

excepté que les Iuſte-au-corps ſont un peu plus étroits par en bas. Les manches ſont encore en botte & beaucoup plus courtes qu'à l'ordinaire; les pates des Iuſte-au-corps, ne ſont plus chamarées bizarrement, elles ſont toutes unies avec un grand Bec chamaré de deux larges Galons d'or, & d'un petit Galon d'argent en bas au milieu, & autant au bas de la patte ſur le devant du Iuſte-au-corps. Ces Galons ſont tous forts beaux & legers, & on ne fait guere d'Habits ſans or ou ar-

gent. Tous ceux d'été ſont
de petite Etoffe rayée comme
Tiretaine de Baviere, Etami-
ne, Droguet de couleur de
Muſq & d'argent ou d'or
rayé. On garnit ces Habits
de Boutonnieres d'or qui ſont
faites d'une petite Nom-
pareille avec des Houpes
partie en Graine & partie d
Fil d'or, L'on met de ce
Boutonnieres ſur les manche
& autour, & aux Bouton
nieres qui ſont autour, le
Houpes ſont ſi grandes qu'o
diroit qu'il y a une Fran
d'or autour des manches,

qu'elle eſt poſée par coupons. Les Veſtes ſont d'Etoffes d'or ou d'argent tres riches, & bordées de petit Galon d'or ou d'argent. On met ſur quelques Habits un Galon d'or ou d'argent fort leger ſur les tailles. On fait pour des Perſonnes de haute qualité des Habits brodez d'une broderie à petit point d'or & de ſoye qui paroiſt eſtre de Fleurs naturelles. Cette broderie eſt des deux coſtez; elle eſt tres legere & de bon gouſt, & haute de deux petits doigts. On porte force Boutons à

olives avec des Houpes d'or, d'argent & de soye. Les Amadis sont extrémement larges vers le coude, car ils accompagnent, la manche du Iuste-au-corps. Beaucoup de gens n'en portent point. Les Culotes sont chamarées ou brodées au costé & au devant des poches; elles ne sont plus differentes du Iuste-au-corps, & le tout est de mesme étoffe. On porte les Nœuds de Cravate toujours avec force rubans. L'usage des Nœuds d'épée recommence, & mesme quelques gens de

qualité ſe font faire des manches rondes relevées avec des rubans & des Nœuds d'épaule, on ſe ſert de bas de ſoye aſſortis à l'Habit. On ne porte point de Baudriers, les Manteaux d'écarlatte bordez de petits Galons d'or ſont toujours à la mode. On en va faire avec une pate bordée de gros Boutons d'or. Les Chapeaux ſont de Caſtor avec une Plume blanche & un petit bord, & ceux qui ne portent point de plume ont une Leſſe noire avec une Boucle de Pierreries ou des Cordons

d'or. Ceux qui ont des Pierreries fines portent beaucoup plus de Lesses. Quant aux Chapeaux ils sont toujours d'une moyenne grandeur, & chacun en prend de proportionnez à l'air de son visage. Les plus beaux sont de pur Castor de Canada, accommodé à la maniere d'Angleterre, on les fait de Castor le plus ras & le plus gras qu'il est possible, & sans y messer aucune autre matiere. Ceux qui se trouvent au Mousquetaire, ruë Saint Honoré, me paroissent fort estimez, & je

les ay ouy beaucoup vanter.

Quant aux Habits de Femmes, on ne fait plus de Sultanes juſtes, par ce que ces ſortes d'Habits demandent une taille d'une fineſſe extraordinaire; celles qui ont cette taille peuvent en porter avec un ply derriere & juſte devant. Il faut que la manche pende derriere beaucoup par le bas, & qu'elle ſoit relevée par devant. On fait preſentement des Habits qu'on nomme Veſtales. Ils ſont fermez par devant; le parement en eſt fort large en

haut, & va en diminuant par le bas de la taille. On garnit ces Vestales avec des Boutons à queuë d'or ou d'argent. Les manches de ces sortes d'Habits sont longues, & vont jusqu'au coude, elle ont une petite botte de deux doigs, & sont relevées par devant dans le ply du bras, avec un double bordé au dessus des parements de Galon d'or ou d'argent selon l'étoffe. Il y a des manches à la Royale relevées à trois endroits avec des gances & des Boutons. Ces sortes de manches se met-

tent avec des manchettes, car elles ſont courtes. On fait encore des Manteaux nommez *Habillez* avec un ply devant & deux derriere. Tous les Habits ſe font d'étoffes de toutes couleurs rayées de tiſſu d'or. Ces étoffes ſe vendent depuis ſix juſqu'à vingt francs. Ce ſont des gros de tours, taffetas, gaze & autres Etoffes de ſoye. Les griſettes ſont d'étamine rayée, & on borde tous ces habits d'un Galon d'or ou d'argent. Les Iupes ont toujours des rayes en cerceau, &

entre lesrayes des Galons d'or larges d'un petit doigt. On a commencé à voir quelques Sultanes chamarées de point, au lieu de Boutonnieres d'argent. Les Dames portent avec les Sultanes des manches de dessous fort riches justes au bras, & boutonnées devant & derriere, on les nomme *A*madis, qui est l'ancien nom de celles des hommes. Les manches plates se font de deux tiers de tour avec une dentelle de Fil de different point fort fin, ces dentelles sont fort hautes. On nomme ces manches *Engageantes*. Les

Coiffures ſont fort élevées ſur le devant, on les appelle *des rayons*. Les cheveux tapez ſans eſtre frisez de la hauteur d'un grand demy-pied, ſe nomment des cheveux en *paliſſade*, & quand ces Coeffures ſont ornées d'épingles de Diamans, on les nomme *firmament*, & le plus gros Diamant eſt appellé *l'Etoile du Berger*. Il y en a qui ne mettent que deux épingles de Diamans du coſté droit, & un croiſſant au milieu des cheveux, je n'en ay pû ſçavoir la raiſon. Les Bonnets ſont

fort courts de l'oreille, ils
découvrent les joüës, &
avancent sur le devant de la
teste. Cela se nomme *Coif-*
fure en sortie. Les Fontanges
en font les rayons, on y em-
ploye un ruban large qui est
nouveau. Il est de deux
grands doigs rayé d'un costé,
& non de l'autre, on nom-
me ces Rubans *Boiteux*. On
en met de toutes couleurs &
en quantité. La Nompareille
commence aussi à redevenir
à la mode. Les Soulliers sont
de riches étoffes d'or & d'ar-
gent, ou d'etoffe de soye de

lifferentes couleurs, chama-
ez de petit galon d'argent,
ou de nompareille. Ils ſont
oujours à l'Angloiſe, & plus
courts d'un doigt qu'à l'ordi-
naire. On porte des Eventails
en maniere de la Chine, avec
les Maiſons à la mode du
Pays, & dont les feneſtres
ſont tranſparentes. Elles ſont
remplies de quantité de figu-
res de la Chine d'hommes &
de femmes, on les nomme
les Lorgnettes. La Couturiere
où il me paroiſt que toutes
les ſortes de modes pour les
habits de femmes ſe trouvent

le plus, eſt Me Vagnard. Elle
habille un ſi grand nombre
de perſonnes de qualité
qu'on pourroit dire qu'elle
fait des habits à toutes les
Dames de la Cour, ſi c'eſtoit
une choſe poſſible. Me Char
pentier, Me de Villeneuve &
Me du Creux, ſont auſſi fort à
mode, & elles ont plus de
beſogne qu'elles n'en peuvent
faire. Les premieres Sultanes
ont eſté faites par deux Filles
nommées les Demoiſelles
Fillion, & elles y ont ſi bien
réüſſi, que toutes les perſon
nes qui ſe piquent de bon

gouſt en ajuſtement, n'en ont voulu que de leur façon ; de ſorte qu'elles y ont fait une groſſe fortune. Ce n'eſt pas que les bonnes Couturieres n'en ayent fait depuis ce temps-là, & qu'elles n'ayent auſſi eſté trouvées bien. Il y a encore beaucoup d'autres fameuſes Couturieres à Paris, celles que je vous viens de nommer ne ſuffiroient pas pour les perſonnes diſtinguées.

Ceux qui ont expliqué la premiere Enigme du mois paſſé ſur les *Mouchettes*, en

ont trouvé le veritable ſens. Ce ſont Mrs Clervault, Lieutenant Particulier d'Angouleſme ; Brochet de la ruë de Buſſy ; B. G. L. des Roziers ; le Petit Ariſtote de la ruë des Amandiers ; le Chef des Mécontens de la ruë de Hautefeüille ; l'Oiſeau le plus indifferent de la meſme ruë ; le beau Leclerc de la ruë des Lombards, & ſa charmante Nanette de la rue de la Verrerie ; les deux Gendres de la trop Fiere du chapeau rouge, de la rue des Lombards ; le fidelle Amant de la belle Re-

cluſe de la Communauté de Sainte Agnés ; Fanchon l'Amoureuſe de l'indifferente Nannette ; le Perroquet Medecin de la rue du Battoy ; la charmante Roze de la rue du Meurier, & le plus mécontent des Amis ; *la belle Sçonoſcente che non teme il nero Speco ch'è là giù ; il Pratican amoroſo i la Società Italiana della ſtrada Simonno il Franco* ; le Reformateur de la Langue Françoiſe, du quartier de la Place-Maubert ; le Grand-Maiſtre de l'Ordre de la Garaffe, reſidant à Troyes: l'Ab-

bé de la Riviere de Loire ; la Veuve dont la prudence égale la pieté ; l'aimable G. G. de la ruë S. Denis de Poitiers ; M. L. L. la plus Solitaire de la rue S. Chriſtophle ; M. A. G. Laſch. Beline de Tendron, de la Vallée des Renards.

Le vray mot de la ſeconde eſtoit le *Café*, & elle a eſté expliquée par M^rs Godin de la Jonciere, Amant fidelle de la belle Angloiſe de Nevers ; d'Atys & ſa groſſe Voiſine de la rue du Four : le C. . . . Daubigny ; Gille Ignace de Porſionne ; Tamiriſte de la rue de

la Cerisaye; le Fils de la charmante Manon de la Porte de Bussy ; le Squelette de la rue des deux Ecus, seul Amant de la grosse Merc ; l'Aspirant de la gloire ruë de la belle-Croix d'Argenton ; la Teste noire de l'Oratoire, le Chevalier des Maronniers de la rue de l'Arbre mort; l'Amant desolé du quay de la Megisserie ; le Lievre de la Foresst d'Orleans. Mlles Constant, de la rue des Prouvaires ; l'Amie de la grosse Voisine de la rue du Four ; la charmante Julie de la Place-Maubert.

Voicy les noms de ceux qui ont expliqué l'une & l'autre Enigme dans leur vray ſens, M^rs de la Richardiere, ruë de la Lingerie : Digeon de la Fontaine des Blancs-manteaux : L. Bouchet ancien Curé de Nogent-le-Roy : Morel d'Apremont ; le Peintre à la Place-Maubert : les quatre inſeparables de la rue S. Pierre de Caën : l'Amy de Lepinay-Buret : le plus petit des Pages du Roy de la rue des deux Ecus ; le Directeur des Ephemerides : l'Adminiſtrateur du Calendrier des Pages

de Fly : le grand Sabarier du meſme pays : les Inſeparables ſeparez de la porte Beauvais d'Amiens ; le Couſin de la plus belle affligée de la ruë Marpalu de Roüen : l'Amant de l'aimable Vitréaiſe de S. Malo : les Melancoliques du bord de l'eau ; le vieil Janot de la ruë Noſtre-Dame ; Ere-juquin ; l'Amy de la treille ; le Cavalier au poil & à la plume de Meaux : la plus proche Voiſine de la nouvelle Place Royale de Poitiers : les belles oreilles Filliot de l'aimable Gaudon de la ruë

C. S. C. les Martyrs du Cerf
volant de la Place aux Chats:
les Vivans du Grand Turc:
le Faux passionné du mesme
lieu: l'executeur du testament
de Gargantua: les deux Arti-
chaux parlans du Quay de la
Megisserie: le Parrain à barbe
verte, & la Mere d'Apollon
de la Ville de Chartres, Mes-
demoiselles de Cressonville:
de Cussé, & de la Pavane: les
deux Sœurs du Port S. Lan-
dry: la Blondine, Sœur du
plus petit des Pages du Roy
la belle & aimable Solitaire
de la grange le Roy: la char-

mante Clarice de la vieille rue du Temple : la Touragelle devenuë Parisienne : Loüison Machine, de la Benardiere : les deux Nymphes fidelles & la belle Blonde du quartier de la tendresse : l'agreable Fayancière de la rue Sainte Avoye, la Constance de la rue Quinquempoix à l'eau sans puits : la Spirituelle à l'Anagramme, *Je te changeray*, de Villefranche en Baujolois : la nouvelle Mariée de la rue S. Denis : la Brune compagne, Fille unique du Saint de la porte de Paris : l'Heririere des rares

qualitez de la défunte Angil-
bert ; la petite Academie de
Muſique de la rue du Bouloir:
la belle la Foreſt de la rue de
la Feronnerie, & ſa groſſe &
graſſe Voiſine ; la Dame ge-
nereuſe & bonne Amie de la
rue des Magots.

Je vous envoye deux Enig-
mes nouvelles. La premiere
eſt de Lizandre, & l'autre de
Rozelinde.

ENIGME.

ENIGME.

L'Homme qui ſeul diſcourt, d'un air ſi plein d'appas,
Eſt ſeul auſſi qui nous donne la vie.
L'avantage eſt petit, qu'il ne s'en vante pas,
Puis qu'en nous la donnant elle nous eſt ravie.

§

Mais quoy que nous ſoyons ſi peu de temps au jour,
Nous avons l'art de beaucoup dire.
Nous parlons de peine & d'amour,
Nous expliquons ce qu'on deſire.

§

Belle Clione, un grand nombre
de gens,
A vostre Cour nous font paroistre.
Ah, que leurs cœurs seroient contens
Si vous nous donniez aussi l'estre!

S

Bien-tost on ne nous verroit plus,
Les uns feroient mourir les autres,
Et la joye auroit le dessus,
Nos desirs deviendroient les vôtres.

AUTRE ENIGME.

LE sort m'assujetit à de grandes
miseres.
Bien qu'il soit assuré que mes Sœurs
& mes Freres
Non plus que moy n'auront jamais
d'Enfans,
On n'en voit pas mes biens ny mes
travaux moins grands.

Z

Pôrte-faix mal payez des peines
que j'endure,
Esclave d'un Tiran qui me frappe &
qui jure,
Toujours les fers aux pieds, toujours
la corde au cou, (*où.*
Le plus souvent je vay je ne sçais

§

Ie n'y vais pas à l'étourdie,
Serviteur à l'empressement.
Malgré le poids sous qui je plie,
I'y vais d'un pas égal, & toujours
gravement.

§

Dans les jours de Ceremonie
Ie ne manque pas d'ornemens,
Les plumes, l'or, la broderie
Entrent dans mes ajustemens;
Mais je compte pour rien le plus bel
équipage,
La nudité me plairoit davantage.

Mademoiſelle d'Orleans étant il y a quelques jours à ſa Maiſon de Choiſy avec Mademoiſelle de Nantes, & Madame de Monteſpan, & voulant prendre avec elles le plaiſir de la promenade, elle crut qu'elle ne pouvoit le rendre plus agreable qu'en allant voir les plus belles Maiſons des environs. Ainſi elle alla à Fremont voir celle de Mr le Chevalier de Lorraine, & elle y fut receuë avec une magnificence digne du Maiſtre de ce beau lieu, & du genereux ſang dont il eſt ſorty. Peu

de jours aprés, cette Princeſſe alla à Villeflix avec la meſme Compagnie chez M Fieubet, qui répondit de tout ſon pouvoir à l'honneur qu'il reçut de la viſite de ces Princeſſes. Le regale qu'il leur fit fut auſſi ſuperbe que bien entendu, & marqua ſa joye & ſon bon gouſt. Elles en furent ſi ſatisfaites qu'elles luy donnerent mille loüanges, & en ont parlé pluſieurs fois depuis.

J'oubliay le mois paſſé à vous dire que Mr le Marquis de Mongon, d'une des meil-

leures Maisons d'Auvergne, & Commandant d'un Regiment de Cuirassiers, avoit épousé Mademoiselle d'Heudicourt, Fille de Mr le Marquis d'Heudicourt, grand Louvetier de France, & de la Famille dont estoit Mr Sublet, Seigneur de Noyers Baron de Dangu en Normandie, & Secretaire d'Etat mort en 1645. Fondateur du Novitiat des Jesuites, au Fauxbourg Saint Germain. Le Roy a toûjours beaucoup estimé cette Maison. Il donnoit depuis plusieurs années mille

écus de Penſion à Madame la Marquiſe d'Heudicourt, & il l'augmenta dc mille écus il y a trois ou quatre mois. Sa Majeſté donna auſſi il y a un an mille écus de Penſion à Mademoiſelle d'Heudicourt qui vient d'épouſer M^r de Mongon, & luy promit de faire plus pour elle quand elle ſe marieroit.

Je vous ay déja mandé par quelles raiſons & de quelle manicre ce Prince, toûjours remply de bonté pour ceux qui l'ont bien ſervy, donna la Charge de Preſident au

Mortier au Fils de feu Mr de Mesmes. Ce Presidẽt avoit une Pension de deux mille écus, & le Roy ne se lassant point de faire des graces aux personnes qu'il en juge dignes, vient de donner cette mesme Pension à Mr le Presidẽt de Mesmes, avec les mesmes agremens, & les mesmes marques d'estime qui accompagnerent le don qu'il luy fit de la Charge, c'est à dire d'une maniere si obligeante qu'on n'y peut rien ajoûter.

Sa Majesté estant dans une

parfaite ſanté, a fait un voya-
ge à Maintenon, pour viſiter
les travaux du Canal de la
Riviere d'Eure. Ce Prince par-
tit de Verſailles le 21. de ce
mois. Le 22. il viſita les tra-
vaux, & le lendemain il fit la
reveuë des Troupes, qui fu-
rent trouvées tres-belles, & en
tres-bon eſtat. Elles ſont ſous
la conduite de Mr le Marquis
d'Uxelles, qui s'acquite tou-
jours de l'employ de Gene-
ral en ce Camp, avec tout
l'ordre & toute la magnifi-
cence qu'il demande. Le 24.
Sa Majeſté alla à la chaſſe, &

vit les Dragons & les Bombardiers à ſon retour. Elle fut ſaluée par Monſeigneur qui eſtoit à la teſte du Regiment Dauphin. On ne peut rien ajoûter à la beauté de ce Regiment : auſſi ceux qui en ont ſoin n'oublient-ils rien pour ſoutenir dignement le nom qu'il porte. Le Roy qui fut fort content de l'avoir trouvé en ſi bon eſtat, le témoigna en termes tres-obligeans à M. le Comte de Longueval qui en eſt Colonel, & qui ſert dans ce meſme Camp en qualité de Brigadier general.

Ce Comte tient une table aussi delicate que magnifique, où les Personnes les plus distinguées qui ont esté de ce voyage, ont souvent mangé, & plusieurs mesme ont logé chez luy. On avoit fait joüer deux Mines le matin pour exercer les Mineurs. Le Roy arriva le 25. à Versailles. Il chassa à son retour, & se promena dans le Parc, ce qui marque qu'il est revenu de Maintenon avec la mesme santé qu'il estoit party pour y aller. Voicy un Sonnet que le Pere Tessier Jesuite fit il y a quel-

que temps, sur les travaux que ce Monarque a esté visiter.

AU ROY.

ROy le plus grand des Rois, vostre fameux Ouvrage
Se doit faire admirer à la Posterité,
Et Maintenon prévoit que l'immortalité
Fera de son Canal le superbe avantage,

S

Trente mille Soldats redoublent leur courage,
Et suivent les proiets de Vostre Majesté.
La Nature avec l'art conspire à la beauté
D'un Chef d'œuvre où les Dieux semblent luy rendre hommage.

Neptune offre ſes Eaux, Minerve
ſes Soldats;
On abaiſſe les Monts, ont comble les
lieux bas;
Et Mars en cet employ vient ſeconder
Bellone.

Ponts, Ecluſes, Baſſins, Areades &
Canaux,
Et vos faits triomphans que la valeur
couronne,
Surpaſſe des Ceſars la gloire & les
travaux.

Comme les Memoires que je reçois ne ſont pas toûjours entierement juſtes, je dois vous avertir de quelques fautes qui ſe ſont gliſées dans

ma Lettre de Mars, à l'occa-
ſion de la mort de feu Mr le
Marquis de Feuquieres. Je
vous ay dit qu'il avoit laiſſé
pluſieurs Fils d'une Sœur de
feu Mr le Duc de Roque-
laure. Feu Madame la Mar-
quiſe de Feuquieres eſtoit de
la maiſon de Gramont Sœur
de feu Mr le Mareſchal de
Gramont du ſecond lit. La
mere de ce Mareſchal eſtoit
de Roquelaure, & la mere
de Madame de Feuquieres
eſtoit de Montmorency Bou-
teville. Madame la Comteſſe
de Rebenac n'eſt point une

Comteſſe Allemande, comme je vous l'ay dit, mais une Heritiere de Bearn, de la Maiſon d'Eſquille. Celuy des Fils de feu Mr de Feuquieres, qui eſt Colonel, eſt le meſme que celuy qui eſt Gouverneur de Verdun. On voit des Titres dés l'onziéme Siecle, parmy leſquels il y en a un d'Ancelot de Pas Chevalier l'an 1071. qui font connoiſtre que cette Maiſon eſt beaucoup plus ancienne que Troillart de Pas dont je vous ay parlé dans la meſme Lettre. Il eſt vray que ceux de

cette Maiſon n'ont pris le nom de Feuquieres, que dans le 14. Siecle. Celuy qui le porta le premier fut Jean de Pas qui épouſa Jeanne, heritiere de Feuquieres, la Terre de Pas en Artois, & la plus grande partie des biens de cette Maiſon eſtant paſſez en ce temps là dans celle de Heilly par le mariage d'Alix de Pas, avec Iean Sire de Heilly.

Je vous envoyay la derniere fois les armes de Phelypeaux mal blaſonnées. Phelypeaux porte *écartelé, au 1. & 4. d'azur ſemé de baſſinets ou*

Fleurs à quatre feuilles d'or, au franc canton d'hermines. Au 2. & 3. d'argent à trois lezards montant de Sinople au naturel, posez en pal 2. & 1.

Je vous envoye la seconde partie de l'Histoire de Mahomet IV, dans laquelle vous trouverez tout ce qui s'est passé de plus particulier lors qu'il a esté deposé. La lecture vous en doit estre d'autant plus agreable que la premiere vous a déja pleinement instruite des manieres du Pays, de la situation des affaires, & des caracteres de ceux dont il est

parlé dans cette Hiſtoire. Quoy que celle-cy ſoit beaucoup plus curieuſe, par ce qu'elle eſt plus du temps, j'auray tout lieu d'eſtre ſatisfait, ſi elle vous plaiſt autant à vous & à vos amis, qu'a fait la premiere. Ie ſuis, Madame, Vôtre &c.

A Paris ce 31. May 1688.

TABLE.

PRelude. *Recit d'un fait fort ſingulier, & dont il n'y a point encore eu d'exemple.* 1

TABLE.

Conferences établies par Mrs les Vicaires Generaux de Soissons, avec un Discours prononcé sur le sujet de ces mesmes Assemblées. 29

Charge de Grand Fauconnier de France donnée par le Roy au fils de M. le Comte des Marets. 36

Ceremonies faites dans l'Eglise S. Roch, en execution d'une fondation faite pour le Roy. 38

Epistre en Vers à M. le Duc de Moutausier. 40

Ceremonie établie, pour èlire & pour benir M. l'Abbé de Maule vrier Langeron, nom-

TABEE.

mê à l'Abbaye de S. Antoine, Chef d'Ordre en Dauphiné. 44

Autre Ceremonie faite apres le rétablissement fait par l'ordre du Roy, de l'Eglise du Prieuré de S. Romain en Poitou, que les Heretiques avoient presque entierement demolie, avec un extrait du Sermon presché sur ce sujet par M. l'Abbé de Belamont. 48

Gouvernemens donnez par le Roy. 69

M. le Marquis de Courtenvaux est receu Mestre de Camp du Regiment de la Reine. 72

Retour du voyage que M. de Louvois a fait pour le ser-

TABLE.

vice du Roy. 73
Le trop curieux Mary, Histoi-
re, 76
Replique au Livre imprimé à Francfort, touchant la fuite des Ministres de France dans les Pays Etrangers. 84
Extrait d'une Letire tres-curieu'se. 130
Discours moraux prononcez à Lion, par M. l'Abbé de Revel. 120
Nouvelle Carte du Pere Coronelli, contenant le Royaume de Dalmatie, divisé en Comtez & Territoires. 135
Galanterie. 142

TABLE.

Morts. 145
Lettre tres-curieuſe touchant la mort du dernier Doge de Veniſe, & l'élection du nouveau. 163
Reproches à une jeune Marié. 189
Nouvelle Methode pour aprendre la Langue Italienne. 193.
Exercices publics faits à l'Ecole Royale de Chirurgie. 193
Converſion d'un Mahometan 199
Audiance donnée par le Roy aux Deputez des Etats de Bretagne. 199
Autres Gouvernemens donnez par ſa Majeſté. 200
Mort de Mr l'Abbé de Furetiere,

TABLE,

avec une Lettre de M^r l'Abbé Tallemand l'ainé, contenane un ample & curieux dètail de tous les démélez qu'il a eus avee Messieurs de l'Aeademie Françoise. 208

Autres Morts. 254

Predications du Pere de Mourgues 269

Mission. 271

Mariages. 273

Ponsion donnée à M^r le Presidént de Blair. 278

Letire contenant plusieurs Particularitez touchant l'Academie de M^r de Bernardi avec un Carrousel qui s'y est fait. 280

TABLE.

Modes nouvelles 288
Article des Enigmes. 313
Mademoiselle d'Orleans va voir la Maison de Mr le Chevalier de Lorraine, & celle de Mr de Fieubet. 316
Mariage de Mr le Marquis de Mongon. 317
Pensions données par le Roy. 319
Voyage du Roy à Maintenon. 321

Avis pour placer les Figures.

LA Figure du Doge doit regarder la page 186.

L'Air qui commence par, *Le Printemps ramene en ces lieux*, doit regarder la page 204.